



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9343^e séance

Jeudi 8 juin 2023, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Almarar	(Émirats arabes unis)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Hoxha
	Brésil	M. de Almeida Filho
	Chine	M. Zhang Jun
	Équateur	M. Pérez Loose
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. de Rivière
	Gabon	M. Biang
	Ghana	M ^{me} Oppong-Ntiri
	Japon	M ^{me} Shino
	Malte	M ^{me} Frazier
	Mozambique	M. Fernandes
	Suisse	M ^{me} Baeriswyl
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Ligue des États arabes

Lettre datée du 5 juin 2023, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2023/407)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Ligue des États arabes

Lettre datée du 5 juin 2023, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2023/407)

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Égypte à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix ; S. E. M. Ahmed Aboul Gheit, Secrétaire général de la Ligue des États arabes ; et M^{me} Omnia El Omrani, Envoyée pour la jeunesse auprès de la présidence de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/407, qui contient le texte d'une lettre datée du 5 juin 2023, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole à M^{me} DiCarlo.

M^{me} DiCarlo (*parle en anglais*) : Je me félicite de l'occasion qui m'est donnée d'aborder la question de notre coopération avec la Ligue des États arabes devant le Conseil de sécurité. C'est aussi un honneur pour moi de prendre la parole aux côtés de S. E. M. Aboul Gheit, Secrétaire général de la Ligue.

Ces dernières années, le multilatéralisme a été fortement ébranlé. La confiance dans les institutions et

les processus a été mise à rude épreuve, comme en ont témoigné tout récemment les disparités observées dans les mesures prises pour faire face à la crise de la maladie à coronavirus (COVID-19). Le mépris pour le droit international et les normes qui nous lient rend toujours plus difficile la coopération internationale et régionale en matière de maintien de la paix et de la sécurité. Dans un contexte aussi tendu, il est encourageant de constater que les relations entre l'ONU et la Ligue restent solides. Comme le rappelle le Secrétaire général dans sa lettre (S/2023/331), la coopération avec la Ligue des États arabes, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, vise à renforcer la sécurité collective. Dans son rapport, le Secrétaire général passe en revue les domaines de coopération et de collaboration entre nos deux organisations dans la région. Je voudrais aujourd'hui mettre l'accent sur les questions d'intérêt commun et sur certains faits nouveaux survenus depuis l'établissement du rapport.

En ce qui concerne le Soudan, où les combats dévastent la vie des civils et détruisent l'avenir du pays, l'accord négocié à Djedda le 20 mai par le Royaume d'Arabie saoudite et les États-Unis a suscité beaucoup d'espoir. Malheureusement, les parties ne le mettent pas en œuvre. De surcroît, les Forces armées soudanaises ont annoncé qu'elles suspendaient leur participation aux pourparlers, invoquant les violations du cessez-le-feu commises par les Forces d'appui rapide. Il est primordial que les parties demeurent attachées à l'accord de cessez-le-feu, mais cela ne suffira pas. Il faut que les hostilités cessent définitivement et, à terme, que le processus politique reprenne. À cet égard, nous félicitons la Ligue, l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et les autres partenaires du Soudan de leur action en faveur de la paix au Soudan. Nous devons impérativement coordonner nos différents efforts si nous voulons maximiser notre soutien au peuple soudanais. Le rôle de la région sera déterminant pour mettre fin au conflit.

La situation dans le Territoire palestinien occupé ne cesse de se détériorer. Le mois dernier, nous avons assisté à une nouvelle escalade dévastatrice à Gaza, provoquant des pertes tragiques en vies humaines dans les deux camps et endommageant plus encore les infrastructures fragiles. Les tensions continuent également de couvrir, voire de déborder régulièrement, en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est. Les actes unilatéraux, notamment l'expansion des colonies de peuplement et les violences contre les civils israéliens et palestiniens, continuent de compromettre les efforts que nous déployons collectivement pour concrétiser la solution des deux

États. Les graves problèmes financiers et institutionnels auxquels est confrontée l'Autorité palestinienne et l'absence de progrès sur la voie de l'unité intra-palestinienne et de la tenue d'élections générales doivent tous être abordés également. Je voudrais par ailleurs me faire l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général pour assurer le plein financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. L'Office joue un rôle crucial pour les réfugiés palestiniens et la stabilité régionale. Le Programme alimentaire mondial a lui aussi besoin d'un soutien financier immédiat pour continuer d'apporter une aide vitale aux Palestiniens. Nous avons un objectif commun avec la Ligue : celui d'une solution prévoyant deux États qui permette de concrétiser les aspirations nationales légitimes des Palestiniens et des Israéliens, conformément au droit international et aux résolutions des organes de l'ONU. C'est la seule voie vers une paix durable entre les deux peuples.

Nous avons suivi de près les résultats du Sommet de la Ligue des États arabes qui s'est tenu le 19 mai, et notons que bon nombre des résolutions adoptées mettaient en évidence des questions d'intérêt mutuel, ainsi que notre coopération dans de multiples domaines. Entre autres décisions, nous nous sommes félicités de la résolution adoptée lors du Sommet sur l'évolution de la situation en Libye, qui témoigne de la mobilisation de la Ligue sur cette question, notamment en tant que membre du Quatuor pour la Libye, aux côtés de l'ONU. Nous saluons tout particulièrement l'expression par la Ligue de son soutien aux efforts menés par l'ONU pour trouver une solution politique à la situation en Libye. Dans les semaines et les mois à venir, la communauté internationale devra rester unie pour garantir la tenue d'élections en Libye d'ici à la fin de l'année. Les Libyens veulent élire leurs dirigeants, redonner une légitimité à leurs institutions et mettre fin au cycle interminable des transitions politiques. Cela fait déjà trop longtemps qu'ils attendent de pouvoir le faire.

S'agissant de la Syrie, nous prenons note des réunions arabes qui ont eu lieu à Amman et à Djedda et de la résolution adoptée pendant le Sommet de Djedda, qui rappelle l'importance de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité, seule feuille de route convenue au niveau international pour le règlement du conflit syrien. Si le regain d'attention de la région pour la Syrie venait à se traduire par des mesures concrètes, nous pourrions voir s'enclencher une dynamique en faveur d'un règlement politique négocié du conflit. Pour se rapprocher d'une paix durable, il est indispensable de faire la lumière sur le sort des personnes détenues et portées disparues.

Nous appelons toutes les parties à prendre des mesures concrètes à cette fin. Nous exhortons les États Membres à soutenir la mise en place d'une institution consacrée aux personnes portées disparues.

En ce qui concerne les réfugiés, les problèmes de protection doivent être traités de manière plus visible, plus transparente et plus systématique. Nous continuerons à travailler avec tous, alors que l'ONU facilite un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens, mais nous ne pouvons pas le faire seuls. Nous avons besoin de l'appui de tous les acteurs clefs, en particulier des États membres de la Ligue.

La région arabe est confrontée à de nombreux défis urgents liés à la paix et à la sécurité, au développement et aux changements climatiques. Mais elle recèle également un immense potentiel, en particulier chez ses jeunes femmes et ses jeunes hommes. Soixante pour cent de la population a moins de 30 ans. Ensemble, nous continuons à encourager les États Membres à travailler avec la jeunesse arabe et à investir en elle. Il s'agit non seulement d'un impératif moral, mais aussi d'un choix judicieux pour l'avenir de la région.

En début d'année, nous avons soutenu la Ligue des États arabes dans l'élaboration d'une stratégie régionale arabe pour la jeunesse, la paix et la sécurité. Cela a impliqué un processus consultatif qui a permis à plus de 300 jeunes provenant de 13 pays différents de se faire entendre, atteignant ainsi un niveau de sensibilisation et de participation du public inimaginable il n'y a pas si longtemps. Nous examinons à présent les moyens par lesquels l'ONU peut soutenir la mise en œuvre de cette stratégie. Nous encourageons les États membres de la Ligue à s'en servir pour guider la mise en œuvre de la résolution 2250 (2015) et d'autres aspects pertinents du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité aux niveaux régional, sous-régional et national. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, nous continuons également à soutenir, par l'intermédiaire du bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies auprès de la Ligue des États arabes et en étroite coopération avec ONU-Femmes, les efforts déployés par la Ligue pour mettre en œuvre la résolution 1325 (2000), rendre opérationnel le Réseau des médiatrices arabes et appliquer le plan d'action pour les femmes et la paix et la sécurité dans la région arabe.

Ce ne sont là que quelques exemples de la manière dont notre coopération se renforce et s'étend pour répondre aux priorités nouvelles et émergentes, notamment par l'intermédiaire du bureau de liaison de l'Organisation

des Nations Unies auprès de la Ligue des États arabes. Le bureau continue de renforcer notre communication et notre coopération, tout en facilitant des contacts réguliers entre les envoyés spéciaux des Nations Unies et la Ligue. Et, comme toujours, nous sommes prêts à travailler en étroite collaboration avec la Ligue sur divers efforts de médiation dans la région, par le biais d'une action commune, coordonnée et ciblée.

L'année prochaine, nous organiserons notre seizième réunion générale de coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes afin d'examiner notre cadre biennal, de faire le point sur nos réalisations et d'ouvrir de nouvelles voies de coopération. Cette réunion rassemblera tous les départements, organismes, fonds et programmes de nos deux systèmes, en mettant l'accent sur l'importance du lien entre la paix, l'action humanitaire et le développement. Nous sommes déterminés à relever nos défis communs et à saisir les occasions qui s'offrent à nous, dans le monde arabe et au-delà. Ensemble, nous pouvons accomplir ce qu'aucune des deux organisations ne pourrait faire seule.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M^{me} DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Aboul Gheit.

M. Aboul Gheit (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à féliciter sincèrement les Émirats arabes unis de leur présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je tiens également à les remercier vivement du rôle qu'ils jouent en leur qualité de membre arabe du Conseil. Je salue en particulier l'initiative prise par les Émirats arabes unis d'organiser cette séance, pour la deuxième fois sous leur présidence, afin de favoriser les relations entre la Ligue des États arabes et le Conseil de sécurité.

Le lien entre le Conseil de sécurité et les questions liées à la région arabe remonte à la création de l'ONU, notamment en ce qui concerne la question palestinienne, qui revêt une importance cruciale pour la Ligue des États arabes. Toutefois, ces 10 dernières années, en particulier, ont malheureusement été marquées par de nombreux dossiers et questions très complexes dans la région, dont le Conseil de sécurité a été saisi afin d'y apporter des solutions. Le monde se trouve indéniablement à un moment critique puisque, pour la première fois depuis des décennies, nous sommes au bord d'un affrontement nucléaire, sans parler des tensions croissantes entre les grandes puissances, de la polarisation qui en découle et de l'aggravation des tensions internationales.

Parallèlement, il est devenu plus difficile de trouver des synergies et d'agir collectivement pour faire face aux défis conventionnels et non conventionnels auxquels l'humanité est confrontée, en particulier la lutte contre le terrorisme, les changements climatiques et les perturbations causées par les avancées technologiques, notamment celles liées au développement et à l'utilisation jusqu'ici sans restriction de l'intelligence artificielle, sans oublier la prolifération des armes de destruction massive et d'autres types d'armes. Les tensions qui pèsent sur l'ordre international réduisent les possibilités de régler les conflits régionaux. Elles empêchent également la communauté internationale de se concentrer sur l'aide humanitaire et l'aide d'urgence dont devraient bénéficier les régions en proie à des crises de plus en plus graves. C'est pourquoi j'appelle tous les membres du Conseil à accorder une plus grande attention aux zones de conflit à travers le monde et à ne pas laisser la crise ukrainienne ou toute autre crise perturber les engagements internationaux globaux liés spécifiquement aux questions humanitaires dans les régions qui connaissent des crises humanitaires aiguës. Il convient d'accorder une attention particulière aux millions de réfugiés et de personnes déplacées dans notre région, à savoir au Yémen, en Syrie, en Somalie et au Soudan.

Les Palestiniens vivant dans les territoires occupés subissent les conséquences d'une occupation prolongée, ainsi que d'une oppression et d'une violence accrues de la part du Gouvernement israélien. Par ses positions, ses pratiques et les idéologies extrêmes véhiculées par certains de ses représentants, le Gouvernement israélien est le reflet d'un virage à droite sans précédent. Ce gouvernement choisit l'annexion et la construction de colonies plutôt que la paix. Chaque jour, il met en œuvre des politiques et des pratiques totalement contraires au droit international, sapant ainsi toute perspective d'une solution prévoyant deux États.

À n'en point douter, la chose la plus dangereuse dont souffre aujourd'hui le peuple palestinien est un profond sentiment de désespoir, car il a perdu tout espoir de voir la communauté internationale faire avancer le processus de règlement politique. Au cours des derniers mois, nous avons assisté à une augmentation spectaculaire de la violence. Malheureusement, le désir de plaire aux extrémistes et aux partisans de l'extrême droite au sein de la société israélienne pousse le Gouvernement actuel à agir d'une manière très préoccupante pour nous tous, car il suffit d'un seul incident provocateur, comme ceux qui se sont produits à plusieurs reprises avec le soutien de certains ministres israéliens – je veux parler de la prise

d'assaut de la mosquée Al-Aqsa par des colons –, pour déclencher des réactions en chaîne dont l'issue nous est inconnue. C'est pourquoi j'appelle ici à revenir à la solution des deux États, qui constitue pour la Ligue des États arabes la seule voie – je dis bien la seule voie – vers une paix durable.

Cette solution a été acceptée par la communauté internationale et consacrée par les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Elle est également au cœur de l'Initiative de paix arabe, à laquelle la Ligue des États arabes continue d'adhérer. C'est le seul moyen de parvenir à une paix régionale fondée sur la fin de l'occupation et la création d'un État palestinien indépendant, dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Depuis près de deux mois, le Soudan connaît une situation inédite dans son histoire contemporaine, Khartoum, la capitale, étant devenue le théâtre de combats entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide, des combats qui ont fait des centaines de morts et des milliers de blessés parmi les civils, et qui ont entraîné la fuite de milliers de familles, la destruction générale des institutions et des infrastructures de l'État et le pillage des biens publics et privés à une échelle sans précédent. La Ligue des États arabes a conscience de la gravité de la situation, pour le Soudan et ses voisins. Nous mettons tout en œuvre, en coordination avec des organisations régionales, en particulier l'Union africaine, pour atteindre notre objectif commun, à savoir une cessation totale des opérations militaires, ce qui permettrait d'instaurer une certaine stabilité propice à la reprise d'une action politique à la mesure des attentes du peuple soudanais. Nous gardons tous à l'esprit qu'il importe de préserver l'unité et la stabilité du Soudan, de ne pas mettre en danger son intégrité territoriale et de ne pas porter atteinte à l'unité de ses institutions nationales.

En tant qu'Arabes, nous espérons que le retour de la Syrie au sein de la Ligue des États arabes constituera une étape importante dans le règlement de la crise prolongée que connaît ce pays. Il est fort possible que cette mesure incite les pays arabes à jouer un rôle plus actif et à exercer une plus grande influence afin de parvenir à un indispensable règlement politique en Syrie, conformément à la résolution 2254 (2015). Une solution politique demeure le meilleur moyen de rétablir la stabilité en Syrie et de préserver sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire national. La crise prolongée en Syrie a eu de nombreux effets négatifs, notamment pour des millions de Syriens qui sont devenus des réfugiés et des personnes déplacées,

et dont la plupart vivent dans des conditions extrêmement difficiles. Leur présence dans certains pays d'accueil est devenue un problème urgent dont on doit pas faire abstraction. Nous espérons que les pays voisins, en particulier les pays arabes, en coopération avec le Gouvernement syrien, seront en mesure de trouver une solution qui permette le retour volontaire et dans la dignité des réfugiés syriens en créant un environnement propice à cet effet. Nous soulignons le rôle important qui incombe à la communauté internationale s'agissant de cette prochaine étape.

Au Yémen, la trêve obtenue, malgré le refus obstiné des houthistes de la prolonger formellement, a déjà contribué à la désescalade du conflit. Des signes positifs tels que les libérations mutuelles de prisonniers ont également participé à cette baisse des tensions. Cependant, la situation au Yémen demeure tragique après près de 10 ans de conflit civil, et nous savons tous que le pays est frappé par la plus grave crise humanitaire actuelle au monde, des millions de personnes ayant besoin d'aide humanitaire. Néanmoins, une solution politique à la crise reste possible, surtout si on exerce suffisamment de pressions sur les houthistes.

L'accord signé entre le Royaume d'Arabie saoudite et l'Iran en mars ouvre également de nouvelles perspectives importantes dont il convient de tirer pleinement parti afin de parvenir à la désescalade nécessaire et, peut-être même, à un règlement de la situation au Yémen. La promotion de la sécurité à l'échelle de la région arabe, notamment dans la région du Golfe arabe et le détroit de Bab el-Mandab, nécessite, en premier lieu, un engagement de toutes les parties à s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force ainsi qu'un engagement à respecter l'un des principes fondamentaux sur lesquels reposent l'ordre international et la Charte des Nations Unies, à savoir la non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

En Libye, nous appuyons les efforts déployés en faveur d'une réconciliation globale dans le pays, et nous espérons que toutes les parties lèveront les obstacles qui empêchent la tenue d'élections, étant donné que celles-ci constituent la seule voie vers une solution durable à la crise actuelle dans le pays et aux profondes divisions au sein des institutions libyennes. Nous espérons également que les évolutions positives dans la région auront des répercussions constructives en Libye. Nous appelons la communauté internationale à continuer d'accompagner les Libyennes et les Libyens jusqu'à ce que la sécurité soit instaurée dans le pays. Nous saluons les efforts déployés

par tous les pays arabes qui cherchent sincèrement à aider leurs frères et sœurs libyens à sortir de l'impasse actuelle.

La Ligue des États arabes estime que la participation des jeunes aux efforts de paix et à la prise de décisions contribue à la viabilité de ces efforts ainsi qu'à la prévention des conflits et au règlement des différends. À cet égard, la résolution 2250 (2015) est d'une importance capitale car elle coïncide avec les priorités et les préoccupations propres aux États arabes, compte tenu en particulier de la situation géopolitique actuelle, des effets des conflits prolongés dans certains pays arabes et de la montée de l'extrémisme et de la violence à l'échelle mondiale.

Dans le prolongement des efforts conjoints de la Ligue des États arabes et du Conseil de sécurité en faveur de la participation des femmes arabes aux différentes étapes des processus de paix, nous avons mis en place le Réseau des médiatrices arabes, une initiative sérieuse et ambitieuse visant à appuyer et à concrétiser les efforts de médiation déployés par les femmes arabes aux niveaux national, régional et international, et à permettre aux femmes arabes qui ont de l'expérience dans ce domaine de participer à la prévention et au règlement pacifique des conflits.

Malgré l'ampleur des défis auxquels la région est confrontée, la Ligue des États arabes continue d'être un partenaire actif et indispensable dans les efforts multilatéraux visant à maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous travaillons en synergie pour relever un certain nombre de défis mondiaux, notamment les crises sanitaires, les conflits armés, le terrorisme et l'extrémisme violent, la sécurité alimentaire, la sécurité de l'approvisionnement en l'eau, la désertification, les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe, entre autres défis majeurs. À cet égard, je voudrais souligner que pour agir sur tous ces fronts, nous devons mettre en place les bases stratégiques de la coopération, y compris sectorielle, entre nos deux organisations, la Ligue des États arabes et l'Organisation des Nations Unies, afin d'améliorer le niveau de vie des peuples arabes et d'atténuer les effets de ces difficultés sur ces derniers.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'importance que la Ligue des États arabes attache à son partenariat stratégique avec le Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus du rôle important que joue la coopération entre nos deux organisations pour contribuer à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient afin de transformer cette région de conflits et de crises en une région de sécurité et de stabilité dans laquelle les populations jouissent de la paix, de la prospérité et du bien-être qu'elles sont en droit d'attendre.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Aboul Gheit de son exposé.

Je donne à présent la parole à M^{me} El Omrani.

M^{me} El Omrani (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de m'exprimer au nom des jeunes de la région arabe à la présente séance de haut niveau sur le renforcement de la coopération entre le Conseil de sécurité et la Ligue des États arabes en vue de promouvoir la stabilité dans la région.

Les jeunes de moins de 30 ans représentent plus de 60 % de la population de la région arabe, ce qui en fait l'une des régions les plus jeunes du monde. Elle est également considérée comme l'une des régions les plus touchées par les crises humanitaires, environnementales et sanitaires, et par leurs répercussions sur divers aspects de la vie, que ce soit la qualité de l'éducation, la possibilité de trouver un travail décent ou l'augmentation du taux de chômage, en particulier chez les jeunes, qui a dépassé les 28 % dans la région arabe. Ces problèmes ne font qu'exacerber les difficultés auxquelles la majorité des jeunes arabes sont déjà confrontés. L'accès inégal à l'information, à l'éducation, à un travail décent et aux soins de santé exacerbe les répercussions d'ordre social, économique et sanitaire, sur les jeunes, des problèmes géopolitiques actuels et des conflits en cours. La sécurité et l'harmonie de certaines sociétés de la région arabe sont menacées par la propagation du fanatisme et des discours de haine. Les effets négatifs des changements climatiques, des conflits et des pressions économiques ont également accru la méfiance et l'incertitude des jeunes face à l'avenir.

La région arabe est une des régions du monde les plus touchées par les changements climatiques et les conflits, et près de 54 millions de personnes dans la région souffrent d'une insécurité alimentaire aiguë. De même, un enfant sur cinq n'a pas accès à l'eau potable, ce qui augmente les maladies et la vulnérabilité dans la région arabe, qui est actuellement confrontée à une pénurie d'eau. En outre, on s'attend à ce que les maladies infectieuses émergentes telles que la maladie à coronavirus (COVID-19) soient plus fréquentes et plus graves en raison de la hausse des températures. Les changements climatiques ont également des effets sur la santé mentale des jeunes en raison de l'extrême incertitude liée à ces phénomènes. De surcroît, selon certains rapports, le déplacement massif de millions de personnes dans la région est dû aux changements climatiques, aux conflits armés, ou à une combinaison des deux facteurs.

Néanmoins, les jeunes s'efforcent de faire face à ces problèmes mondiaux par l'action, l'innovation et la persévérance, afin de bâtir un monde de paix et de sécurité pour les générations futures. Consciente de l'ampleur des défis auxquels sont confrontés les jeunes, l'Égypte donne l'exemple en prenant des mesures concrètes pour les écouter et les rendre autonomes, en tirant parti de leur rôle et en soulignant l'importance de l'égalité entre les générations. Sur ce point, nous soulignons la nomination, pour la première fois, d'un Envoyé pour la jeunesse auprès de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 27). C'est à moi qu'est revenu l'honneur d'occuper cette fonction, laquelle représente un tournant décisif pour la participation réelle et effective des jeunes aux niveaux les plus élevés des processus décisionnels sur les questions relatives aux changements climatiques.

De plus, l'Égypte a mis en place le premier bureau spécialisé pour la jeunesse affilié à l'ONU, dont la création a été approuvée l'année dernière. Ce nouveau bureau pour la jeunesse peut aider à renforcer les capacités des jeunes et à soutenir la mise en place d'une stratégie pour la jeunesse et la paix et la sécurité dans les pays arabes. L'Égypte a également participé à l'élaboration de la résolution du Conseil des droits de l'homme sur les jeunes et les droits de l'homme. Elle a aussi accueilli quatre sessions du Forum mondial de la jeunesse, l'une des plus grandes plateformes mondiales de dialogue avec les jeunes. Ce ne sont là que quelques exemples qui illustrent un véritable attachement à un dialogue constructif avec les jeunes et à leur inclusion et leur participation dans la planification et la mise en œuvre des politiques publiques.

Au niveau régional, la Ligue des États arabes s'efforce de donner aux jeunes les moyens d'exploiter leur potentiel en mettant en œuvre le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, tout en s'attaquant aux défis communs auxquels sont confrontés les jeunes dans la région arabe. En outre, la Ligue des États arabes joue un rôle fondamental dans la promotion de nouveaux processus complets en matière de consolidation de la paix destinés aux jeunes, et dans leur mise en œuvre au niveau national en investissant dans la jeunesse, ce qui revient à investir dans la paix.

(l'oratrice poursuit en anglais)

En tant que jeune femme arabe, je suis ici pour évoquer la nécessité de s'attaquer d'urgence aux inégalités systémiques et aux injustices intergénérationnelles, action que ma génération réclame désespérément. Les jeunes sont plus conscients que jamais de l'importance

d'une participation accrue et de sa pertinence pour eux, pour leur société et pour leur avenir. Étant donné qu'aujourd'hui nous envisageons les moyens d'étendre les efforts conjoints déployés par l'ONU et la Ligue des États arabes pour promouvoir la paix et la sécurité, je souhaite insister sur deux aspects précis.

Premièrement, nous devons réorienter les structures institutionnelles afin d'inclure les jeunes, non pas comme des pièces rapportées, mais comme des acteurs à part entière dans des structures formelles, telles que les groupes consultatifs de jeunes et les conseils de la jeunesse. Les jeunes constituent un groupe diversifié qui possède des points de vue et des compétences essentiels et singuliers qu'il ne faut pas laisser de côté. Les politiques de paix et de sécurité doivent être fondées sur les besoins et les points de vue des jeunes les plus vulnérables, notamment les jeunes femmes, les réfugiés et les jeunes déplacés. Pour ce faire, il faut mettre en place des mécanismes durables et intergénérationnels pour favoriser non seulement la participation des jeunes, mais aussi l'émergence de solutions et de voies de mise en œuvre proposées et dirigées par les jeunes, comme le font actuellement la présidence des Émirats arabes unis de la COP 28 et le programme de bourses pour champions de l'action climatique destiné aux jeunes.

Deuxièmement, des investissements innovants et des dispositifs de responsabilisation sont essentiels pour offrir aux jeunes des occasions égales et accessibles de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la paix et la sécurité. L'ONU peut jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la transparence et de l'inclusion en incitant les États Membres et les institutions à agir pour et avec les jeunes. C'est la seule façon de favoriser la confiance et d'accroître le niveau de participation des jeunes dans tous les aspects relatifs à la consolidation de la paix, à l'amélioration de la gouvernance et à l'inclusion sociale. Cela suppose de consulter les organisations et groupes de jeunes, et de tenir pleinement compte de leurs propositions dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de toutes les questions relatives à la paix et à la sécurité.

Ces appels à l'action représentent la nécessité impérieuse, souvent exprimée par les jeunes de la région, de répondre aux défis sans précédent du monde dans lequel nous vivons aujourd'hui. Les jeunes de la région savent qu'ils ont droit à un avenir meilleur. Nous devons travailler ensemble, au-delà des cloisonnements et toutes générations confondues, pour bâtir l'avenir stable et sûr que les jeunes souhaitent et méritent.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M^{me} El Omrani de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre d'État au Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale des Émirats arabes unis.

Pour commencer, je remercie S. E. M. Ahmed Aboul Gheit, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, de son exposé et du rôle important qu'il joue dans la promotion de la coopération entre la Ligue des États arabes et d'autres organisations régionales et internationales, en particulier l'ONU. Je remercie également M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, de son exposé utile et je me félicite de la lettre publiée par le Secrétaire général (S/2023/331), conformément à la déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité (S/PRST/2022/1) adoptée durant la dernière présidence des Émirats arabes unis du Conseil, en mars 2022. Je tiens également à remercier sincèrement M^{me} Omnia El Omrani de son exposé instructif, qui a mis en exergue les aspirations de la jeunesse arabe, sujet d'une grande importance pour les Émirats arabes unis.

Compte tenu des exposés d'aujourd'hui et de la coopération croissante entre les deux organisations, j'axerai ma déclaration sur les aspects les plus importants qui requièrent de l'ONU et de la Ligue des États arabes qu'elles redoublent d'efforts au cours de la période à venir. Depuis la dernière séance du Conseil sur cette question (voir S/PV.9001), la région arabe a connu une intensification des activités diplomatiques et politiques en vue de surmonter les conflits, de régler les différends et de s'engager dans une nouvelle ère de stabilité et de prospérité.

Aujourd'hui, les pays arabes s'orientent vers un rapprochement et une intégration accrus dans l'ensemble de la région, tout en renforçant leur coopération avec leurs partenaires à l'Est et à l'Ouest. De plus, ils fournissent des efforts considérables pour améliorer leurs relations avec les États voisins de la région et mènent d'importantes initiatives de médiation pour régler les conflits en cours en Palestine, au Yémen, au Soudan et en Libye. Dans ce contexte, nous nous félicitons tout particulièrement des efforts menés par le Royaume d'Arabie saoudite, aux côtés des États-Unis, pour faciliter les pourparlers entre les parties soudanaises. En outre, la réintégration de la Syrie dans la Ligue des États arabes a permis de renforcer le rôle, complémentaire à celui de l'ONU, que les États arabes jouent dans le règlement de la crise syrienne.

Au vu de ces progrès, nous espérons que l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, continuera résolument de soutenir et d'encourager ces initiatives et démarches arabes pour édifier un ordre régional robuste et équilibré qui instaure la stabilité et pose des bases solides pour le développement général de la région. Ces changements positifs et rapides ouvrent la voie à des solutions pratiques et réalistes pour obtenir des avancées majeures dans un certain nombre de conflits.

Nous appelons donc au renforcement de la relation institutionnelle entre l'ONU et la Ligue des États arabes afin de relever ces défis communs. Il s'agit notamment d'améliorer l'action du bureau de liaison auprès de la Ligue des États arabes, qui joue un rôle important dans ce domaine. Nous saluons aussi la collaboration qui a cours entre les Secrétaires généraux de l'ONU et de la Ligue des États arabes sur les dossiers soudanais et libyen, et nous les encourageons à l'étendre pour englober d'autres questions régionales.

Il est également crucial que les deux organisations renforcent leur coopération et leur coordination en matière de lutte contre le terrorisme. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction le nouveau plan de mise en œuvre de la stratégie antiterroriste arabe, qui s'inscrit dans le droit fil de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. De même, nous nous félicitons de l'échange de visites et d'informations entre les institutions spécialisées des deux organisations, et nous appelons à la poursuite de ces efforts.

Le mandat du Conseil de sécurité sur la prévention des conflits nous impose de cultiver les valeurs de tolérance et de fraternité humaine et de lutter contre les facteurs des conflits, dont le discours de haine, le racisme, l'intolérance et l'extrémisme. Nous nous attarderons davantage sur ce point la semaine prochaine, quand le Conseil tiendra, pour la première fois, une séance d'information de haut niveau sur la fraternité humaine, qui mettra en évidence le rôle de ces valeurs dans la réalisation de la paix mondiale.

Il importe également de maintenir l'appui apporté aux efforts d'autonomisation et de protection des femmes et des filles dans toute la région arabe et dans tous les domaines. Les femmes contribuent activement au développement de la région, et les Émirats arabes unis soutiennent plusieurs initiatives menées au service de cet objectif, à l'échelle régionale comme sur le plan international. Par exemple, en décembre 2022, les Émirats ont accueilli le lancement officiel de la déclaration arabe sur la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard

des femmes et des filles. Nous continuons aussi d'agir au niveau national pour autonomiser les femmes, qui bénéficient maintenant d'un statut particulier dans des champs divers.

Étant donné que la moitié de la population de la région arabe a moins de 25 ans, les Émirats arabes unis ont souscrit à la création d'un centre arabe de la jeunesse, qui se propose de stimuler les capacités des jeunes arabes, de promouvoir l'innovation et la créativité, et ce faisant d'œuvrer à l'émergence d'une nouvelle génération de jeunes dirigeants arabes. Dans ce contexte, nous saluons l'élaboration d'une stratégie régionale arabe sur les jeunes et la paix et la sécurité.

Le nombre croissant de crises humanitaires urgentes souligne la nécessité pressante d'accroître la coopération et la coordination régionales et internationales, ainsi que d'améliorer la fourniture de l'aide. Cette approche permettra de surmonter plus facilement les problèmes qui découlent d'une coordination inadaptée de la réponse humanitaire et de tirer les enseignements voulus des expériences passées, telles que le séisme qui a récemment touché la Syrie et la Turquie.

Les points de vue arabes sont essentiels, non seulement dans le traitement des crises arabes, mais aussi face aux défis mondiaux communs, notamment les effets néfastes des changements climatiques, qui menacent aujourd'hui l'existence même de notre monde, et donc de notre région, qui est aux prises avec de graves sécheresses. Cette réalité est telle qu'elle a redoublé la détermination des pays arabes à prendre une part active aux efforts internationaux de lutte contre les changements climatiques. Alors que mon pays s'apprête à accueillir la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, nous attendons avec intérêt de coopérer avec tous nos partenaires afin d'enregistrer des progrès tangibles sur la voie d'une action climatique ambitieuse, y compris à la faveur d'une approche globale qui soit axée sur des solutions concrètes et fasse fond sur le travail accompli à la vingt-septième Conférence des Parties, qui s'est tenue en Égypte.

Pour terminer, je tiens à insister sur le fait que les Émirats arabes unis continueront de jouer un rôle actif dans les travaux du Conseil jusqu'à la fin de leur mandat et par la suite afin d'aider ce dernier à arriver à des décisions qui contribuent au règlement des questions en suspens. Les bons résultats obtenus grâce aux efforts déployés ces dernières années par la Ligue des États arabes et l'ONU témoignent des progrès tangibles que la coopération rend

possibles. Toutefois, nous devons aussi redoubler d'efforts pour assurer la paix et la stabilité, soutenir le développement et favoriser la prospérité économique de la région arabe et au-delà.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie les Émirats arabes unis d'avoir convoqué la présente séance, et je souhaite la bienvenue à S. E. M. Khalifa Shaheen Almarar, Ministre d'État au Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale, venu à New York pour la présider. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, le Secrétaire général Aboul Gheit et M^{me} El Omrani de leurs exposés. Je salue la participation du Représentant permanent de l'Égypte, qui s'exprimera au nom du Groupe des États arabes.

Ces derniers temps, le Moyen-Orient a connu une série d'évolutions positives, qui ont imprimé un solide élan en matière d'unité, de coopération, de dialogue et de réconciliation. Cela donne un regain d'espoir et d'énergie positive au monde, alors qu'il se trouve dans la tourmente. L'Arabie saoudite et l'Iran ont annoncé le rétablissement de leurs relations diplomatiques par l'entremise du dialogue de Beijing, ce qui a déclenché une vague de réconciliation au Moyen-Orient. De nombreux pays ont vu leurs relations se décriper comme jamais, et plusieurs questions sensibles sur le plan régional montrent des signes de progrès. Après un hiatus de 12 ans, la Syrie a réintégré la Ligue des États arabes, de telle sorte que la famille est de nouveau au complet. Ces exemples montrent bien que les pays et les peuples de cette région n'aspirent à rien d'autre qu'à en finir avec la confrontation entre blocs, à apaiser les tensions et à œuvrer dans le sens d'un développement pacifique.

La Chine félicite la Ligue des États arabes et les pays de la région pour leurs efforts inlassables à cet égard. La communauté internationale devrait suivre la tendance en jouant un rôle constructif à l'appui de l'action menée par les pays arabes afin d'envisager de façon indépendante des itinéraires de développement qui soient alignés sur leurs contextes nationaux et de décider de leur propre avenir. Il faudrait que toutes les parties aident la Ligue des États arabes à peser davantage sur les affaires régionales et internationales, de telle sorte que le monde arabe puisse renforcer son indépendance stratégique,

parvenir collectivement à la paix et à la stabilité, accélérer le développement et la revitalisation et devenir uni et autosuffisant.

L'ONU devrait approfondir encore la coopération avec la Ligue des États arabes, dans l'esprit du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Il conviendrait que les envoyés et les représentants spéciaux du Secrétaire général concernés accentuent la communication et la coordination avec la Ligue en vue de former un front uni et d'améliorer les synergies. Le Conseil de sécurité serait quant à lui bien inspiré d'écouter davantage les vues de la Ligue des États arabes et des pays de la région et d'appuyer des solutions régionales aux différends régionaux.

La question palestinienne a toujours été au cœur de la question du Moyen-Orient. Les tensions récurrentes entre la Palestine et Israël montrent clairement que l'impasse de longue date dans laquelle se trouve le processus de paix n'est pas tenable. La gestion de crise au coup par coup est difficile à tenir sur le long terme et rien ne peut se substituer à une solution globale et équitable. La Chine salue la Ligue des États arabes et ses membres pour leur position juste sur la question palestinienne et souhaite qu'ils continuent de jouer un rôle de chef de file dans son traitement.

L'ONU et le Conseil de sécurité devraient renforcer leur coordination avec la Ligue des États arabes, sur la base de toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, de l'Initiative de paix arabe et d'autres consensus internationaux. Il nous faut promouvoir la solution des deux États de façon plus urgente et au moyen de mesures plus robustes afin d'aider le peuple palestinien à réaliser dès que possible son rêve d'un État indépendant.

Le retour de la Syrie dans le giron de la Ligue des États arabes imprime un nouvel élan à l'unité arabe et à son autonomie, mais il offre également une nouvelle occasion d'apporter une solution politique à la crise syrienne. Nous espérons que les parties concernées saisiront cette occasion, renforceront le dialogue, coopéreront activement aux efforts de l'Envoyé spécial Pedersen, bâtiront progressivement une confiance mutuelle et favoriseront des progrès rapides dans le processus politique en vue d'apporter une solution globale à la question syrienne dans les meilleurs délais.

Le processus politique au Yémen conserve sa dynamique positive, et toutes les parties maintiennent des contacts étroits au sujet de la reprise d'un cessez-le-feu, ce qui ouvre des perspectives quant à un règlement politique

et négocié du conflit. Nous saluons les efforts déployés par certains pays de la région, notamment l'Arabie saoudite et Oman, qui s'emploient activement à améliorer la situation au Yémen et à parvenir à un cessez-le-feu permanent. Nous espérons que toutes les parties donneront la priorité aux intérêts du peuple yéménite, intensifieront le dialogue et les consultations, définiront des attentes raisonnables, feront preuve de la souplesse nécessaire et accéléreront la réalisation de progrès notables dans le processus politique du pays.

L'amitié qui lie la Chine et les pays arabes a résisté à l'épreuve du temps. Nous avons été solidaires dans les luttes de libération nationale, nous sommes parvenus à établir une coopération gagnant-gagnant dans le cadre de la mondialisation économique et nous avons défendu les principes et la probité face aux soubresauts de la conjoncture internationale. C'est de là qu'est né l'esprit d'amitié qui unit la Chine et les pays arabes, caractérisé par la solidarité et l'assistance mutuelle, l'égalité et les avantages réciproques, ainsi que l'ouverture et l'apprentissage mutuel.

À la fin de l'année dernière, le Président Xi Jinping a participé aux premiers sommets entre la Chine et les États arabes et entre la Chine et le Conseil de coopération du Golfe, à l'occasion desquels il a tenu des réunions bilatérales avec les dirigeants de près de 20 pays arabes. Les deux parties ont publié des documents, dont la déclaration de Riyad du premier sommet entre la Chine et les États arabes, qui consolide le consensus stratégique sur le renforcement des relations bilatérales et sur les grandes questions régionales et internationales.

La coopération entre les deux parties dans des domaines tels que l'initiative « Une Ceinture et une Route », l'énergie, l'alimentation, les investissements et le développement vert s'est encore renforcée. Nous continuerons à faire front commun avec les pays arabes, à résister ensemble à la tempête et à approfondir et consolider les relations entre la Chine et les pays arabes en vue de construire un avenir commun pour la nouvelle ère. Nous sommes déterminés à contribuer concrètement à la paix durable, à l'unité, à la sécurité universelle et à la prospérité commune de la région du Moyen-Orient.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, le Secrétaire général Aboul Gheit et M^{me} El Omrani de leurs exposés.

Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, la Ligue des États arabes a un rôle important à jouer dans

la prévention et le règlement des problèmes en matière de sécurité et d'aide humanitaire auxquels est confronté la région, et M^{me} El Omrani a plaidé avec force en faveur de l'implication des jeunes, y compris les femmes et les filles, dans le règlement de ces problèmes. En cette année marquée par l'éclatement de nouveaux conflits et l'enracinement d'autres plus anciens, la participation constructive de tous les acteurs, y compris les organismes régionaux, est plus urgente que jamais. Comment pouvons-nous dès lors approfondir cette coopération ?

Tout d'abord, la Ligue des États arabes peut jouer un rôle de premier plan dans le règlement des conflits dans sa région, notamment en ce qui concerne la tragédie qui se déroule au Soudan, où les espoirs de démocratie et de liberté du peuple soudanais ont été une fois de plus réduits à néant. Nous comptons sur le partenariat entre la Ligue des États arabes, l'Organisation des Nations Unies, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'Union africaine pour promouvoir l'instauration d'un cessez-le-feu permanent et le retour à une transition démocratique.

Un autre exemple est celui de la Syrie, où le conflit a provoqué le déplacement de millions de personnes et la mort de centaines de milliers d'autres. Nous partageons les objectifs de nos partenaires arabes : une Syrie stable qui n'exporte plus l'instabilité dans la région. La réintégration de la Syrie au sein de la Ligue des États arabes doit être mise à profit pour exhorter Al-Assad à revoir son comportement, notamment à lutter contre le trafic de Captagon et à mettre en place les conditions nécessaires pour que les réfugiés puissent rentrer chez eux en toute sécurité, de leur plein gré et dans la dignité. Il ne fait aucun doute pour nous que le processus politique mené par l'ONU reste le seul moyen de parvenir à une paix durable et pérenne.

En outre, le Royaume-Uni collabore étroitement avec ses partenaires arabes pour contrecarrer les activités déstabilisatrices de l'Iran dans l'ensemble de la région. Cette démarche englobe notre présence maritime dans le Golfe, qui a permis d'intercepter à deux reprises l'année dernière des hors-bords chargés de missiles sol-air et de moteurs pour missiles de croisière.

En ce qui concerne le processus de paix au Moyen-Orient, le Royaume-Uni appuie les efforts déployés, notamment par la Jordanie et l'Égypte, pour apaiser les tensions et maintenir le calme à Jérusalem et en Cisjordanie. Les pourparlers entre Israël et l'Autorité palestinienne doivent jeter les bases d'un futur processus politique susceptible de conduire à la solution des deux États.

La guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine a eu des conséquences dévastatrices sur les prix des denrées alimentaires et de l'énergie dans les pays arabes. Le discours prononcé par le Président Zelensky devant les États arabes à Riyad le mois dernier a envoyé un signal fort quant aux répercussions mondiales de cette guerre illégale. Nous continuons d'œuvrer de concert avec nos partenaires de la région pour mettre un terme à cette guerre illégale.

Enfin, au vu de la jeune population que compte la région arabe, il est normal que nous nous penchions sur les défis de demain en matière de sécurité. Nous nous félicitons de l'accession des Émirats arabes unis à la présidence de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et nous attendons avec intérêt de débattre des effets du climat sur la sécurité au sein du Conseil de sécurité la semaine prochaine. Nous espérons que tous les membres du Conseil traiteront la question de la sécurité climatique avec le sérieux qu'elle mérite. Il est de plus en plus important que les régions prennent la direction et le contrôle des solutions aux conflits causés ou exacerbés par les changements climatiques.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. M. Khalifa Shaheen Almarar, Ministre d'État au Ministère des affaires étrangères et de la coopération des Émirats arabes unis, d'avoir organisé la présente séance. Je remercie également de leurs précieux exposés la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, le Secrétaire général Ahmed Aboul Gheit et M^{me} Omnia El Omrani.

Je rappelle que l'année dernière, sous la précédente présidence des Émirats arabes unis, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration de la Présidente (S/PRST/2022/1) dans laquelle il se félicitait de la solide coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes et se déclarait à nouveau disposé à approfondir cette relation. Le Japon se félicite de l'initiative des Émirats arabes unis de reprendre l'examen de ce sujet important par le Conseil.

En avril, le Premier Ministre Kishida s'est rendu au Secrétariat de la Ligue des États arabes au Caire. À cette occasion, il a eu un échange de vues avec son secrétaire général, S. E. M. Aboul Gheit, sur les situations régionales et internationales et discuté des moyens de renforcer l'ordre international fondé sur l'état de droit. Les problèmes mondiaux deviennent de plus en plus interdépendants, comme en témoigne l'agression russe contre l'Ukraine, qui a eu des répercussions non seulement sur l'Europe, mais aussi sur le monde entier. Dans

de nombreux pays, y compris au Moyen-Orient, la flambée des prix des denrées alimentaires et des carburants a frappé de plein fouet la vie des personnes vulnérables. En cette période de profonds bouleversements géopolitiques, jamais le moment n'a été aussi propice pour consolider le partenariat entre l'ONU et la Ligue des États arabes dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte. Dans la déclaration de la Présidente de l'année dernière, le Conseil de sécurité a reconnu l'importance de la coopération dans des domaines tels que la lutte contre le terrorisme, l'élimination de la pauvreté, la sûreté maritime et la prévention des conflits, ainsi que le maintien et la consolidation de la paix.

Bien que les organisations régionales soient les mieux équipées pour relever efficacement les défis régionaux, il existe de nombreux problèmes complexes qui ne peuvent être réglés par ces entités agissant seules. Par exemple, la situation humanitaire en Syrie continue de se détériorer, de sorte que le renouvellement prochain du mécanisme d'aide transfrontière est plus vital que jamais. Dans le cas du Yémen, l'ONU joue un rôle crucial dans le règlement de la question du pétrolier *FSO SAFER* au large des côtes, ce qui permettrait d'éviter une catastrophe environnementale en mer Rouge et au-delà.

Le Japon continuera d'approfondir ses relations avec le monde arabe. Nous soutenons le Moyen-Orient non seulement par l'intermédiaire du commerce, des investissements et de la coopération énergétique, mais aussi en veillant à ce que les principes consacrés par la Charte des Nations Unies soient respectés, et notamment le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Qu'il me soit permis de vous remercier, Monsieur le Président, pour l'organisation de la présente séance. Je remercie également le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, S. E. M. Ahmed Aboul Gheit, et la Secrétaire générale adjointe, Rosemary DiCarlo, pour leurs exposés. Nous saluons en particulier aussi la présence de M^{me} Omnia El Omrani, qui enrichit notre discussion. Le Conseil de sécurité et la Ligue font bien d'accorder une place significative aux opinions, aux besoins et au pouvoir transformateur des jeunes dans leurs délibérations.

La Ligue des États arabes et l'ONU partagent non seulement la même année de fondation, mais aussi une mission commune : la promotion de la paix et de la sécurité par la recherche de la solidarité et de l'unité. Comme d'autres organisations régionales et conformément au Chapitre VIII de la Charte, la Ligue est donc un partenaire très important du Conseil. En effet, la prévention, la

médiation et la construction d'une paix durable nécessitent l'inclusion des communautés régionales dans l'action multilatérale. C'est l'une des principales conclusions du débat public du Conseil du 3 mai dernier (voir S/PV.9315). Or, comme le rappelait récemment l'artisane de la paix yéménite Muna Luqman, « il existe un fossé important entre les besoins locaux et ce qui se passe au niveau mondial ». La Ligue peut contribuer à combler ce fossé en rapprochant le Conseil et les populations de ses 22 États membres. Cela est d'autant plus nécessaire que les défis persistent dans la région. Je voudrais en mentionner trois.

Concernant la Syrie, la Suisse suit avec intérêt les dynamiques régionales actuelles. À cet égard, nous nous félicitons de la volonté exprimée lors des récentes réunions de la Ligue des États arabes au Caire et à Djedda, et aujourd'hui par le Secrétaire de la Ligue arabe, de travailler conjointement à la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2254 (2015), en vue d'une solution juste et globale au conflit. Nous saluons aussi l'attention prêtée par la Ligue des États arabes à la poursuite du mécanisme d'aide transfrontalière entériné par le Conseil. Il est aussi urgent de trouver une solution au conflit israélo-palestinien. Un dialogue crédible en vue d'une solution négociée à deux États est nécessaire pour permettre aux parties de sortir de la spirale de la violence. Une telle solution constituerait également un élément central pour la sécurité régionale. La Ligue des États arabes, qui s'est développée dans le cadre de ce conflit, a un rôle important à jouer à cet égard, par exemple au travers de l'Initiative de paix arabe. Il incombe cependant à tous les acteurs influents de s'engager pour une solution qui tienne notamment compte des aspirations des jeunes. Enfin, au Yémen, nous avons observé, les derniers mois, des avancées encourageantes dans les négociations de paix. Néanmoins, il importe de poursuivre les efforts sur la conclusion d'un nouvel accord de trêve et de prendre des mesures en vue d'un processus de paix inclusif.

La coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes demeure cruciale pour faire face aux défis qui nous concernent tous. C'est aussi le cas des changements climatiques, comme nous l'avons entendu ce matin. La tenue conjointe d'une conférence, en décembre 2022, sur la sécheresse, la sécurité alimentaire et la résilience climatique en Somalie a montré la plus-value de cette collaboration. Je tiens à insister sur un autre point par rapport aux domaines de la vie publique dans le monde arabe : la participation pleine, égale, significative et en toute sécurité des femmes. Cela peut être stimulé par différents mécanismes des organisations régionales et

internationales. Ces efforts doivent s'accompagner d'un environnement propice à la participation des femmes au niveau national, y compris des cadres juridiques qui garantissent l'égalité des droits des femmes. La paix durable se construira avec les femmes ou ne se construira jamais. La Suisse soutient les efforts pour la paix durable et entretient des relations étroites avec les pays de la région. Nous nous réjouissons donc de la tenue de la prochaine réunion de coopération générale entre l'ONU et la Ligue des États arabes, qui sera organisée à Genève en 2024.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de nous avoir réunis aujourd'hui pour discuter de ce sujet important. Je tiens également à remercier la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} DiCarlo, de son exposé. Le Conseil de sécurité se félicite vivement que M^{me} El Omrani soit présente parmi nous aujourd'hui. Son dynamisme et sa clairvoyance me donnent un immense espoir dans l'avenir. Je tiens également à souhaiter la bienvenue à M. Aboul Gheit, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, qui participe à ce dialogue avec le Conseil de sécurité. Les États-Unis sont pleinement convaincus que la Ligue des États arabes est essentielle à la paix et à la sécurité régionales et internationales. Nous pensons qu'en travaillant avec les entités des Nations Unies, notamment celles créées par le Conseil de sécurité, la Ligue peut faire sensiblement progresser les efforts en faveur de la stabilité. Aujourd'hui, je tiens à souligner le rôle primordial joué par la Ligue des États arabes dans le cadre de cinq conflits.

Premièrement, au Yémen, nous voyons une occasion éphémère d'instaurer une paix durable. Nous saluons les efforts déployés par les États arabes pour faciliter le dialogue, et nous encourageons les membres de la Ligue des États arabes à travailler en étroite coordination avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, M. Grundberg, dans le cadre de nos efforts pour parvenir à un règlement durable du conflit.

Deuxièmement, depuis quelques mois, le Soudan est le théâtre d'un conflit qui bouleverse la vie de la population soudanaise. Je saisis cette occasion pour exprimer nos condoléances aux proches des 10 étudiants de la République démocratique du Congo qui ont été tués récemment. Les États-Unis se félicitent des efforts déployés par la Ligue des États arabes pour faciliter l'accès humanitaire et encourager la cessation des hostilités et la reprise d'un processus politique inclusif au Soudan. Nous nous faisons l'écho des observations formulées par M^{me} DiCarlo sur le

rôle clef que joue la Ligue à cet égard. Nous nous félicitons tout particulièrement de la participation de la Ligue des États arabes au mécanisme élargi pour le Soudan, aux côtés de l'Union africaine, de l'ONU, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et d'autres.

Troisièmement, en Libye, nous encourageons la Ligue des États arabes à souscrire à l'appel du peuple libyen en faveur d'élections attendues depuis longtemps. Nous devons tous appuyer les efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, M. Bathily, pour établir un cadre et un calendrier pour les élections. Nous encourageons également la Ligue des États arabes à appuyer le retrait des combattants étrangers de la Libye ainsi que leur réadaptation et leur réintégration dans leurs pays d'origine.

Quatrièmement, en ce qui concerne la question de la Syrie, ce n'est un secret pour personne que nous sommes opposés à la réadmission de la Syrie au sein de la Ligue des États arabes. Pour le dire simplement, nous ne pensons pas qu'Al-Assad y ait mérité sa place, et les États-Unis ne normaliseront pas leurs relations avec le régime et ne lèveront pas leurs sanctions tant qu'il n'y aura pas de progrès vers une solution politique. Cependant, nous avons des objectifs communs, et nous voulons travailler avec la Ligue des États arabes pour défendre les droits fondamentaux du peuple syrien et régler les problèmes humanitaires et de sécurité sur le terrain. Ce qu'il faut retenir, c'est que les besoins du peuple syrien doivent être au centre de tout échange avec le régime. À cette fin, la Ligue des États arabes doit demander instamment que des progrès soient réalisés sur les nombreuses questions liées à la Syrie dont le Conseil est saisi, notamment la participation de bonne foi au processus politique décrit dans la résolution 2254 (2015) et les obligations qui incombent à la Syrie au titre de la Convention sur les armes chimiques. Il est également indispensable que nous exhortions le régime à accepter que le Conseil de sécurité prolonge de 12 mois, en juillet prochain, son autorisation du mécanisme transfrontière d'acheminement de l'aide humanitaire. Comme nous l'avons déjà dit, nous devons veiller à ce que les trois postes frontière actuels restent ouverts.

Cette autorisation permettrait de faire en sorte que les garanties recherchées par la Ligue des États arabes concernant un accès humanitaire total et sans entrave, y compris un accès transfrontalier à toutes les régions du pays, soient respectées. Elle permettrait également à l'ONU et aux organisations non gouvernementales de disposer du temps nécessaire pour planifier et coordonner l'acheminement de l'aide. Nous encourageons la Ligue à

faire pression sur le régime syrien pour qu'il appuie ces garanties. Bien que le régime d'Al-Assad affirme être disposé à collaborer avec les acteurs de la région pour accueillir des réfugiés, rien n'indique qu'il soit déterminé à mettre un terme au harcèlement, à la détention arbitraire, à la torture et aux mauvais traitements dont sont victimes les personnes qui sont de retour au pays. Nous devons également faire pression sur le régime d'Al-Assad pour qu'il crée les conditions propices à un retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité des réfugiés. Par ailleurs, les pays qui ont généreusement accueilli des millions de réfugiés doivent s'abstenir de les exhorter prématurément à rentrer chez eux. Nous continuerons à demander instamment au régime d'Al-Assad de faire preuve d'humanité et de libérer les personnes détenues arbitrairement et de rendre pleinement compte de ce qui est arrivé à l'ensemble des personnes portées disparues ou qui sont décédées dans ses prisons.

Enfin, nous saluons l'invitation adressée par la Ligue des États arabes au Président ukrainien Zelensky pour qu'il prenne la parole au Sommet de la Ligue des États arabes. Nous savons tous que les États arabes ressentent les effets de l'invasion violente et à grande échelle de l'Ukraine par la Russie. La Russie utilise la nourriture comme arme de guerre, ce qui a entraîné une hausse des prix des denrées alimentaires au niveau mondial et exacerbé l'insécurité alimentaire. En dépit des engagements pris dans le cadre de l'Initiative de la mer Noire, Moscou continue d'entraver la capacité des navires d'acheminer des denrées alimentaires vers le reste du monde. Nous encourageons les États arabes à dénoncer les tentatives cyniques de Moscou de compromettre cette initiative et les exhortons à appuyer l'Ukraine alors qu'elle se défend contre l'agression russe. Nous invitons également les membres de la Ligue des États arabes à s'associer au reste du monde et à condamner l'utilisation par la Russie de drones iraniens pour nuire aux civils en Ukraine.

La Ligue des États arabes a une lourde responsabilité. Nombre de ces conflits perdurent et sont extrêmement complexes, mais je tiens à ce que la Ligue des États arabes sache qu'elle peut trouver dans les États-Unis et l'ONU des partenaires solides. Nous sommes déterminés à collaborer avec la Ligue pour trouver des solutions novatrices aux défis actuels les plus pressants. Bâtissons un avenir plus sûr, plus pacifique et plus prospère pour tous, et faisons-le ensemble.

M. de Rivière (France) : Je remercie M^{me} DiCarlo, M. Aboul Gheit et M^{me} El Omrani pour leurs présentations.

Nous devons contribuer collectivement à la paix et à la stabilité dans le monde arabe. Il n'y aura pas de paix durable dans la région en l'absence de règlement politique en Syrie. Le régime doit faire des gestes tangibles afin qu'un véritable processus politique soit engagé conformément aux dispositions de la résolution 2254 (2015). La Ligue des États arabes a fait le choix souverain de réintégrer le régime syrien. La France estime que l'absence de conditions claires imposées au régime ne permettra ni de venir en aide au peuple syrien ni d'assurer la stabilité de la région. C'est la raison pour laquelle l'ONU, la Ligue des États arabes, les membres du Conseil et les États de la région doivent travailler ensemble.

La situation dans les territoires palestiniens occupés est également préoccupante, et le risque de régionalisation du conflit est réel. La France défend avec constance la solution des deux États, ayant tous deux Jérusalem pour capitale. Il est essentiel de relancer un processus politique crédible menant à une paix juste et durable entre les Israéliens et les Palestiniens. Nous nous y efforçons au sein du Groupe d'Amman/de Munich. Nous appelons la Ligue des États arabes et ses membres à prendre aussi toute leur part au financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Au Yémen, la situation est fragile, et nous appelons toutes les parties, notamment les houthistes, à négocier de façon constructive pour parvenir à un cessez-le-feu national et à une solution politique durable et inclusive. Il y va également de la sécurité dans la région. Au Liban, les actions nécessaires pour enrayer la crise sont connues : élection d'un président sans délai, formation d'un gouvernement et mise en œuvre des réformes permettant de mettre fin à la crise.

La France demeure résolument engagée en faveur de la stabilité régionale. L'ambition de la Conférence de Bagdad et de notre partenariat avec l'Iraq est de contribuer à la structuration de la coopération régionale par des projets concrets. Ce sera l'objectif du troisième sommet qui se réunira cette année.

Dans ce contexte régional complexe, le renforcement de la coopération entre la Ligue des États arabes et l'ONU demeure essentiel. À ce titre, la France salue le rôle positif de la Ligue des États arabes pour contribuer à l'avènement d'une Libye souveraine, unie, stable et démocratique. La légitimité des institutions politiques doit être restaurée par des élections présidentielle et parlementaires simultanées sur tout le territoire. Il est essentiel d'apporter notre soutien à la médiation du Représentant spécial

du Secrétaire général pour la Libye et de poursuivre les efforts et la coordination pour assurer un contexte sécuritaire propice à la tenue des élections. De même, au Soudan, la Ligue des États arabes peut contribuer à un règlement avec l'ONU, l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement. La France salue les efforts de médiation de l'Arabie saoudite et des États-Unis et appelle les parties à respecter les engagements pris à Djedda.

Seules des solutions de paix durables, permettant notamment la pleine participation des femmes et des jeunes, et respectueuses des droits de tous permettront de stabiliser la région. La France se félicite du renforcement de la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes dans la lutte contre le terrorisme.

Enfin, alors que nous constatons chaque jour l'impact des changements climatiques sur la sécurité, il est essentiel là aussi de renforcer cette coopération. Nous appelons les États membres de la Ligue des États arabes à adhérer au mécanisme de sécurité climatique de l'ONU.

L'engagement de la Ligue des États arabes en faveur des différentes médiations de l'ONU dans la région et au plan humanitaire demeure décisif. La France se tient prête à apporter sa contribution sur tous ces sujets.

M^{me} Oppong-Ntiri (Ghana) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite de votre participation, Monsieur le Président, et vous remercie de présider aujourd'hui cette importante séance sur la coopération entre l'ONU et les organisations sous-régionales, et plus particulièrement la Ligue des États arabes. Nous remercions la Secrétaire générale adjointe, Rosemary DiCarlo, et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Ahmed Aboul Gheit, de leurs exposés instructifs. Nous sommes également reconnaissants à M^{me} El Omrani de nous avoir fait part de ses vues sur le sujet.

Une coopération étroite entre l'ONU et les organisations régionales demeure indispensable pour relever les défis en matière de paix et de sécurité auxquels sont confrontées diverses régions du monde. Il n'est pas surprenant que le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies reconnaisse le rôle essentiel des organisations régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Pour régler bon nombre des crises auxquelles nous sommes confrontés, il est essentiel de tirer parti de l'expérience mondiale combinée de l'ONU et des connaissances locales des organisations régionales en ce qui concerne la dynamique des problèmes politiques, de sécurité et de développement dans leurs régions respectives.

Le caractère épineux de certains des problèmes du monde arabe inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, notamment le conflit israélo-palestinien, la crise libanaise et le conflit yéménite, justifie la tenue de la présente séance, car elle nous donne l'occasion de repenser notre stratégie et notre approche en vue de faire résolument face à ces défis. Ces conflits continuent de compromettre la stabilité et le potentiel de développement de la région, ce qui a des répercussions sur la sécurité du reste du monde. À cet égard, nous devons intensifier les efforts collectifs déployés aux niveaux régional et international pour trouver des solutions durables aux conflits qui sévissent dans le monde arabe. Nous sommes pleinement favorables à la prise en compte des préoccupations et des perspectives locales et régionales dans toutes les initiatives de consolidation de la paix, pour qu'elles puissent avoir une réelle influence sur le règlement des crises dans la région. Nous sommes convaincus que le bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies auprès de la Ligue des États arabes, s'il est doté de tous les moyens nécessaires, jouera un rôle de premier plan pour relancer la coordination et la collaboration en vue de relever les défis auxquels la région est confrontée. C'est dans ce contexte que je voudrais formuler les observations suivantes.

Premièrement, nous nous félicitons du rétablissement récent des relations diplomatiques entre le Royaume d'Arabie saoudite et la République islamique d'Iran, qui constitue une évolution positive, dans la mesure où l'amélioration des relations bilatérales entre les deux pays pourrait contribuer au règlement pacifique de certains conflits dans la région. Nous prenons tout particulièrement acte des discussions positives et approfondies que mènent actuellement les parties au conflit yéménite, avec l'appui des acteurs régionaux. L'ONU et la Ligue des États arabes doivent saisir cette occasion pour amener les parties à conclure un accord de cessez-le-feu permanent afin de créer les conditions nécessaires à la reprise d'un processus politique dirigé et contrôlé par les Yéménites sous les auspices de l'ONU.

Deuxièmement, suite à la récente réintégration de la Syrie au sein de la Ligue des États arabes, cette dernière a désormais un intérêt stratégique dans la recherche d'une solution au conflit syrien. Nous espérons vivement que les membres de la Ligue des États arabes tireront parti de ces relations fraternelles revigorées pour contribuer à mettre un terme à la crise que traverse le pays. La création d'un comité ministériel composé du Secrétaire général de la Ligue, ainsi que de l'Arabie saoudite, de la Jordanie, de l'Iraq, du Liban et de l'Égypte, est un pas dans la bonne direction, et nous appelons les autorités syriennes

à collaborer avec ce comité dans un esprit constructif en vue de s'attaquer aux principaux facteurs du conflit et aux questions pertinentes qui préoccupent les pays arabes voisins.

Ces efforts renouvelés doivent venir compléter l'action menée par l'ONU pour tracer une voie politique inclusive vers une solution durable qui réponde aux préoccupations et aux griefs de toutes les parties au conflit syrien, conformément à la résolution 2254 (2015). À cette fin, nous encourageons le comité à tendre la main à toutes les parties, notamment aux femmes, afin de répondre de manière globale à toutes les revendications qui alimentent le conflit.

Troisièmement, nous soutenons le renforcement de la coopération trilatérale entre la Ligue des États arabes, l'Union africaine et l'ONU. Le renforcement de la coopération entre ces trois organisations est crucial pour relever efficacement les défis auxquels sont confrontés des pays comme la Libye, la Somalie et le Soudan, compte tenu du fait qu'ils sont membres à la fois de l'Union africaine et de la Ligue des États arabes. En Libye, par exemple, un appui accru des trois organisations aux efforts de dialogue national et de réconciliation, ainsi qu'à la tenue d'élections inclusives dans le pays cette année, pourrait contribuer à un règlement plus rapide de la crise.

Tout en réaffirmant notre appui aux dirigeants africains dans la recherche de la paix au Soudan, nous insistons sur la nécessité de coordonner les différents rôles joués par l'ONU, l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Ligue des États arabes, afin d'assurer la cohérence et l'efficacité des efforts déployés pour garantir un processus de paix viable et la reprise de la transition vers la démocratie dans le pays.

Plus important encore, il est nécessaire d'approfondir la collaboration entre l'ONU et la Ligue des États arabes pour aider à relancer le processus de paix au Moyen-Orient. Nous ne devons pas faiblir dans notre engagement à faire progresser le processus de paix pour parvenir à une solution prévoyant deux États, fondée sur les frontières d'avant-1967, afin de donner un véritable sens aux aspirations légitimes du peuple palestinien d'une manière qui garantisse la sécurité de l'État d'Israël.

En tant que pays fournissant des contingents à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, nous restons préoccupés par le fait que la crise socioéconomique et financière dans le pays continue d'avoir de graves répercussions sur les citoyens ordinaires. La Ligue

et l'ONU doivent redoubler d'efforts pour aider le peuple libanais à se doter d'un pouvoir politique effectif afin de sortir d'urgence le peuple libanais de la situation difficile dans laquelle il se trouve grâce à des réformes politiques, économiques et financières réelles.

Enfin, nous partageons les préoccupations exprimées par l'intervenante de la société civile sur les effets des changements climatiques en tant que facteur d'aggravation des conflits dans les pays en développement. Alors que les Émirats arabes unis s'appêtent à assumer la présidence de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, nous devons garder à l'esprit les effets dévastateurs des changements climatiques et notre obligation collective d'adopter des stratégies d'atténuation pour faire face à ce défi.

Enfin, nous restons résolument favorables à une coopération plus profonde et plus productive entre l'ONU et la Ligue des États arabes pour relever les défis auxquels la région est confrontée.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Rosemary DiCarlo de son exposé sur un sujet si important. Nous remercions également de leurs exposés le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Ahmed Aboul Gheit, et l'Envoyée pour la jeunesse auprès de la vingt-septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, M^{me} Omnia El Omrani. Nous saluons la participation du Représentant permanent de l'Égypte à la présente séance.

Créer des synergies dans la sphère multilatérale est une stratégie efficace pour répondre aux besoins des différentes régions du monde.

La coopération entre l'ONU et les organisations régionales est fondamentale pour soutenir les trois grands piliers de l'Organisation, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la promotion et la protection des droits humains et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'ONU a une longue tradition de collaboration avec l'Organisation des États américains, l'Union africaine, l'Union européenne, la Ligue des États arabes, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et d'autres organisations régionales et sous-régionales, dans le but de mettre en place un ordre international qui favorise une culture de prévention des conflits et la solidarité mondiale.

La coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes démontre le potentiel que recèle cette relation pour faire face aux conflits, aux menaces et aux risques dans la région. La Ligue des États arabes possède une connaissance historique incontestable des racines des conflits, des dynamiques régionales et des identités des acteurs. L'ONU, quant à elle, a l'expérience et les capacités techniques nécessaires pour lancer des initiatives globales, les négocier et les mettre en œuvre avec succès sur le terrain.

Les deux entités partagent l'idée que les conflits doivent être réglés de façon pacifique, en donnant la priorité au dialogue, à la médiation et à la justice, et dans le respect des principes de souveraineté, d'indépendance, d'unité et d'intégrité territoriale, tels qu'énoncés dans la Charte des Nations Unies, les documents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ainsi que le plan d'action stratégique de la Ligue des États arabes.

Les résultats obtenus grâce à ce partenariat stratégique et opérationnel dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région arabe sont incontestables et nous espérons son renforcement à court terme. À cet égard, nous mettons l'accent sur le travail considérable qu'accomplit la Ligue des États arabes face aux difficultés actuelles, telles que la situation en Libye, en Syrie, au Soudan, au Yémen, au Liban et en Palestine, pour n'en citer que quelques-unes. Dans le cas du Yémen, par exemple, il est clair que la conjugaison des efforts de médiation individuels de l'ONU et de la Ligue des États arabes a permis d'améliorer les négociations politiques, de renforcer les relations bilatérales, de promouvoir la lutte commune contre le terrorisme et d'explorer de nouvelles stratégies de développement.

De même, afin de soutenir les victimes et les personnes rescapées de 12 années de conflit en Syrie, ainsi que les sinistrés des tremblements de terre qui ont dévasté le territoire en février, les efforts diplomatiques et financiers ont été cruciaux pour parvenir à acheminer une assistance à ceux qui dépendent de l'aide humanitaire, grâce aux points de passage transfrontaliers autorisés et aux autres modalités possibles.

Nous espérons que le retour de la Syrie au sein de la Ligue des États arabes ouvrira la voie à un cessez-le-feu définitif. La déclaration d'Amman présente une feuille de route qui devrait permettre à la Syrie de sortir de la crise et de concentrer les efforts régionaux sur les domaines les plus pertinents, tels que la mise en place d'un système de justice transitionnelle transparent, qui permettra de jeter les bases d'une réconciliation nationale et régionale.

Ma délégation estime que les principes définis dans le programme du Conseil sur les femmes et la paix et la sécurité et au Comité des femmes arabes doivent être consolidés afin de mettre en œuvre des actions concrètes pour améliorer la situation des femmes et des filles dans la région arabe. Nous pensons que ce travail coordonné pourrait déboucher sur une participation plus importante et plus concrète des femmes et des jeunes aux processus de médiation et de consolidation de la paix.

L'Équateur encourage le renforcement de la coordination entre le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés, les organismes spécialisés des Nations Unies et le comité de suivi de la Ligue des États arabes pour mettre fin à la violence contre les enfants.

La mission première du multilatéralisme est de promouvoir la diplomatie préventive et la coopération pour sauver des vies. Nous encourageons donc l'ONU et la Ligue des États arabes à approfondir leur coordination stratégique afin de déclencher des alertes rapides en cas de violence, de renforcer leur coopération en matière de lutte contre le terrorisme et de contribuer à l'édification de sociétés résilientes, inclusives et pacifiques.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons, Monsieur le Ministre d'État, de votre participation à la présente séance en qualité de Président du Conseil de sécurité.

Nous remercions la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes Ahmed Aboul Gheit de leurs observations et analyses. Nous remercions également M^{me} Omnia El Omrani de son exposé.

La Russie a toujours plaidé en faveur d'une plus grande coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes. Ces deux organisations ont le même âge et ont été créées pour promouvoir la paix et la sécurité aux niveaux mondial et régional.

Force est malheureusement de constater que la situation dans la plupart des États du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord demeure difficile, principalement en raison des nombreux foyers d'instabilité dans la région. Des tensions persistent en Syrie, en Libye, au Yémen, au Soudan et au Sahara occidental. Des efforts sont nécessaires pour renforcer la stabilité au Liban et en Iraq. Des mesures urgentes sont indispensables pour sortir de l'impasse sur le dossier central de la région, à savoir le règlement de la question israélo-palestinienne. La situation socioéconomique complexe dans laquelle se trouvent

un certain nombre d'États arabes alimente les sentiments radicaux et fait le lit de l'extrémisme et du terrorisme.

Dans ce contexte, il est urgent de renforcer le dialogue à plusieurs niveaux entre la Ligue des États arabes et l'ONU. Dans le cadre de la coopération prévue au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, il est particulièrement important d'assurer la sécurité collective, de relever les nouveaux défis et de régler les crises dans la région. Nous sommes convaincus qu'une telle coopération contribuerait à résoudre les problèmes et les différends existants de manière pacifique, sans ingérence extérieure, dans le respect des intérêts de toutes les parties concernées et sur la base des normes et des dispositions du droit international.

Afin de renforcer la coopération, l'ONU a ouvert, en 2019, un bureau de liaison auprès du siège de la Ligue des États arabes, au Caire. Nous pensons qu'il convient de tirer le meilleur parti de ce canal et nous nous félicitons de la tenue de réunions annuelles informelles du Conseil de sécurité avec des membres du Conseil de la Ligue arabe, qui permettent de passer en revue les situations problématiques dans la région et de discuter d'efforts conjoints possibles en matière de prévention à un stade précoce. Nous sommes également convaincus qu'il importe de maintenir un dialogue actif entre la Ligue des États arabes et les représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général des Nations Unies dans la région arabe afin de surmonter les crises et de définir des mesures conjointes permettant de les régler. Compte tenu de la situation particulièrement tendue dans un certain nombre de pays arabes africains, nous pensons qu'il serait pertinent de développer la coordination trilatérale entre l'ONU, la Ligue des États arabes et l'Union africaine.

Dans ce contexte, nous rappelons que la Russie est traditionnellement favorable à une participation plus active de la Ligue des États arabes aux formats internationaux de règlement des crises régionales. Nous avons notamment toujours appuyé l'idée d'impliquer des représentants de la Ligue des États arabes dans les travaux du Quatuor pour le Moyen-Orient pour régler le conflit israélo-palestinien, une proposition qui a été bloquée par nos collègues du Conseil de sécurité.

Dans le même temps, nous pensons qu'une solution durable aux crises au Moyen-Orient et en Afrique du Nord n'est possible qu'au moyen d'accords collectifs, avec la participation active des pays arabes et en évitant l'imposition de solutions toutes faites par des acteurs extérieurs. Nous saluons donc la décision tant attendue des États membres de la Ligue d'accueillir à nouveau la

Syrie au sein de la famille arabe. En ce qui nous concerne, dans le cadre de nos contacts avec les capitales arabes, nous avons constamment plaidé pour le plein rétablissement des relations avec Damas. Nous sommes convaincus qu'une telle mesure favoriserait non seulement les efforts déployés actuellement pour consolider la stabilité et la sécurité au Moyen-Orient, mais enverrait également un signal important indiquant que la Syrie est et demeure un Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi de la Ligue des États arabes et d'autres organisations, malgré les tentatives occidentales d'isoler les représentants du Gouvernement syrien. Malheureusement, malgré la réalité objective de la situation, ces tentatives se poursuivent. Une fois de plus, Damas n'a pas été invité à la Conférence de Bruxelles, qui en est à sa septième édition. Nous espérons que les États arabes reverront à la hausse leur aide aux Syriens afin de contribuer au relèvement postconflit du pays, auquel les sanctions unilatérales illégitimes imposées à Damas font obstacle.

Nous pensons que la décision du Conseil des ministres des affaires étrangères de la Ligue des États arabes atteste de la volonté du monde arabe de renforcer la coordination pour faire face aux problèmes régionaux et internationaux urgents et confirme son attachement à poursuivre une politique mondiale indépendante reposant sur ses intérêts fondamentaux.

Pour terminer, nous réaffirmons que nous sommes prêts à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour contribuer à la normalisation de la situation, tant à titre national que de manière collective, notamment par le biais de la coopération entre la Ligue des États arabes et l'ONU. Dans ce contexte, nous rappelons le concept russe de sécurité collective dans le golfe Persique, dont le but est de rejeter les approches conflictuelles et de promouvoir un programme constructif et fédérateur. Notre initiative est une invitation au dialogue, dans lequel la Ligue des États arabes et l'ONU peuvent jouer un rôle important.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe, M^{me} DiCarlo, le Secrétaire général de la Ligue des États arabes et M^{me} El Omrani de leurs exposés.

L'Albanie se félicite de la tenue de cette séance de haut niveau sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes et remercie les Émirats arabes unis de l'avoir organisée. Nous souhaitons également la bienvenue au Ministre d'État des Émirats arabes unis, qui préside la présente séance.

Nous soulignons l'importance d'une coopération toujours plus étroite entre l'ONU et la Ligue des États arabes pour s'attaquer aux nombreuses difficultés de taille auxquelles la région est confrontée. Les efforts conjoints permettent de renforcer la légitimité et l'efficacité des initiatives de paix et de promouvoir des solutions durables.

Un monde confronté à de multiples défis sécuritaires et politiques a besoin d'un multilatéralisme efficace, de partenariats solides et de nouveaux mécanismes de coopération. Les organisations régionales sont les premières à répondre aux difficultés qui touchent leur région en promouvant la coopération en matière de sécurité entre leurs membres.

Des millions de personnes dans la région arabe continuent de souffrir de l'existence de conflits, anciens et récents, ce qui ne fait qu'accroître la demande pour que l'ONU et la Ligue des États arabes tirent parti de leurs atouts combinés et répondent aux besoins les plus urgents, notamment face aux défis humanitaires résultant des conflits, du terrorisme et autres menaces pour la sécurité, des catastrophes naturelles, des changements climatiques et de la crise des réfugiés.

L'escalade actuelle de la violence au Soudan, l'absence inquiétante de perspective pour un horizon politique indispensable dans le conflit israélo-palestinien, le bourbier en Syrie et l'impasse en Libye ne sont que quelques-uns des défis considérables qui requièrent des solutions de toute urgence.

Les Accords d'Abraham ont marqué un changement important dans la dynamique au Moyen-Orient et contribué à la stabilité régionale en favorisant de nouvelles relations et alliances, ouvrant de nouvelles voies pour les échanges diplomatiques, le dialogue, la coopération économique et le développement et instaurant un environnement plus stable dans la région grâce à la lutte contre des menaces communes. Nous voulons croire que ces accords peuvent avoir une incidence positive sur le processus de paix israélo-palestinien en créant un environnement plus propice aux négociations de paix. Il convient de les utiliser pleinement pour réduire et faire cesser le cycle constant de la violence, qui ne laisse aujourd'hui guère de place à autre chose, et encore moins à un véritable espoir. Seule une solution prévoyant deux États pour deux peuples, avec Jérusalem comme capitale commune, apportera une paix durable aux Israéliens et aux Palestiniens.

Nous nous félicitons de l'évolution de la situation et de la dynamique positive au Yémen. Toutes les parties

doivent saisir l'occasion créée par les efforts combinés déployés par l'ONU, l'Envoyé spécial ainsi que par des acteurs régionaux, tels que l'Arabie saoudite et le Sultanat d'Oman, pour œuvrer en faveur d'une paix durable au moyen d'un processus yéménite ouvert à tous. Nous saluons également le rôle joué par le Conseil de coopération du Golfe à cet égard. Tous les efforts consentis pour trouver des solutions inclusives contribueront à atténuer les crises humanitaires et à ouvrir la voie au redressement économique du pays.

Nous saluons la participation du Président Zelensky au Sommet de la Ligue des États arabes de 2023, qui s'est tenu à Djedda, et qui témoigne d'une reconnaissance des conséquences dévastatrices de l'agression russe contre l'Ukraine à l'échelle mondiale, notamment en matière de sécurité alimentaire.

La Libye se trouve toujours à la croisée des chemins. L'Albanie appuie les efforts déployés par le Représentant spécial Bathily pour permettre la tenue d'élections nationales en Libye au moyen d'une approche globale et inclusive. La seule issue à l'impasse actuelle, qui puisse satisfaire les aspirations du peuple libyen à la démocratie, est la tenue d'élections libres, régulières et transparentes pour restaurer la légitimité. L'Albanie se félicite de l'adoption de la résolution 2684 (2023) sur l'application de l'embargo sur les armes, qui reste essentiel pour faire progresser la paix et la sécurité dans le pays et la région.

La Syrie a récemment été réintégrée dans la Ligue des États arabes. Nous continuons de douter que le régime se montre à la hauteur des bonnes intentions de la Ligue en répondant rapidement et de bonne foi aux demandes formulées par cette dernière. J'espère que nous nous trompons, mais l'expérience a montré que l'obstination du régime à maintenir sa position de déni total, malgré le nombre considérable de crimes perpétrés, avec l'espoir de bénéficier d'une totale impunité, reste inchangée.

Toutefois, nous ne saurions oublier l'emploi délibéré de sarin et de gaz chloré contre des civils innocents, les attaques délibérées contre des civils, au moyen de bombardements aveugles, de barils explosifs et du pilonnage de zones résidentielles, le recours généralisé à la torture et aux exécutions extrajudiciaires et les plus de 130 000 personnes dont on ignore ce qu'il est advenu.

Nous restons convaincus que le seul moyen de parvenir à une paix durable en Syrie est l'application dans son intégralité de la résolution 2254 (2015) et une transition sérieuse dirigée par les Syriennes et les Syriens vers une Syrie libre, démocratique et prospère au bénéfice

de l'ensemble de la population syrienne. La Ligue des États arabes a un rôle important à jouer, notamment en appuyant les efforts visant à maintenir ouverts les trois points de passage, aussi longtemps que nécessaire, afin de préserver cette voie d'approvisionnement essentielle pour des millions de personnes dans le besoin.

Pour conclure, je voudrais me féliciter de l'importance que la Ligue des États arabes attache à la lutte contre toutes les formes de violence contre les femmes et les filles, qui va de pair avec la nécessité de renforcer l'autonomisation politique, sociale et économique des femmes. De plus, nous saluons l'accent mis sur les jeunes, qui ont un grand potentiel et jouent également un rôle important dans les efforts de consolidation de la paix, et qui jouent aussi un rôle encore plus important et de tout premier plan dans l'atténuation de la crise climatique.

L'expérience d'autres zones et régions a montré qu'il est indispensable de mobiliser l'énergie, la créativité et l'ingéniosité de tout le monde, sans distinction, pour élaborer des solutions qui répondent aux besoins réels des populations, des solutions qui répondent à leurs aspirations à une vie digne, au progrès socioéconomique, au respect des droits humains, à la promotion de la démocratie et à la réalisation d'un développement durable dans l'ensemble du monde arabe.

M. Fernandes (Mozambique) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je vous remercie sincèrement, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, d'avoir organisé la présente séance d'information de haut niveau sur le thème important de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales. Le moment est bien choisi, car nous avons besoin d'une action collective renforcée pour surmonter les défis mondiaux.

Je remercie la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo, le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Ahmed Aboul Gheit, et l'Envoyée pour la jeunesse auprès de la présidence de la vingt-septième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, M^{me} Omnia El Omrani, de leurs exposés très instructifs.

Le Mozambique prône et appuie fermement une coopération renforcée entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales. Ce principe est ancré dans l'Article 53 de la Charte des Nations Unies, qui dispose que « Le Conseil de sécurité utilise, s'il y a lieu, les accords ou organismes régionaux », les organisations régionales et

sous-régionales, « pour l'application des mesures coercitives prises sous son autorité ».

À cet égard, nous saluons vivement la collaboration et la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales. Cette coopération permet d'obtenir des résultats tangibles dans de nombreux domaines, notamment dans la promotion de la paix et de la sécurité. Toutefois, il est possible de faire davantage pour exploiter pleinement le potentiel des organisations régionales. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée d'aborder ce sujet aujourd'hui.

Le Mozambique appuie tous les efforts qui visent à renforcer la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes, et voudrait souligner ce qui suit.

Premièrement, certains pays du monde arabe sont confrontés à des problèmes de sécurité complexes qui nécessitent une coopération accrue entre l'ONU et la Ligue des États arabes. L'expérience du Mozambique illustre le rôle crucial que jouent les organisations régionales dans le règlement des problèmes de sécurité, en raison de leur proximité avec les zones touchées par un conflit, de leur aptitude à détecter les premiers signes d'alerte et de leur connaissance approfondie des tendances et de la dynamique des conflits dans leurs régions.

En travaillant ensemble, l'ONU et la Ligue des États arabes peuvent imprimer un élan supplémentaire aux efforts déployés actuellement aux niveaux local, national et international pour trouver des solutions pacifiques et durables aux situations d'instabilité en Libye, en Syrie, au Yémen, au Soudan, en Somalie et en Palestine, entre autres. Par conséquent, ces séances nous donnent une excellente occasion d'examiner de quelle manière nous, en tant que membres du Conseil, et plus largement, en tant que communauté internationale, pouvons aider ces deux organisations à continuer de renforcer leur coopération et leur coordination afin de promouvoir la paix et la stabilité dans le monde.

Il ne fait aucun doute qu'associer les femmes aux efforts de règlement des conflits et de consolidation de la paix permet d'obtenir des résultats plus durables. Il est fondamental de promouvoir la pleine participation des femmes et des organisations dirigées par des femmes aux efforts de paix dans toute la région, y compris ceux soutenus par l'ONU.

Deuxièmement, nous estimons que la Ligue des États arabes est bien placée pour comprendre les causes profondes des conflits dans la région relevant de sa compétence et qu'elle peut apporter une contribution importante

en proposant des solutions appropriées pour y remédier et promouvoir le développement durable dans le cadre du lien entre la paix, le développement et la sécurité.

L'expérience de nombreux pays de la région arabe, tout comme la nôtre au Mozambique et dans toute l'Afrique, montre le lien indéniable qui existe entre les risques liés au climat et les conflits. Nous devons veiller à ce que cette question reste une priorité dans nos discussions.

Troisièmement, 9 des 22 États membres de la Ligue des États arabes se trouvent sur le continent africain. À ce titre, l'Union africaine a un rôle essentiel à jouer dans le renforcement de la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes sur les dossiers africains. Nous pensons que les organisations régionales, y compris l'Union africaine, sont un moyen efficace d'acquiescer à une compréhension collective des problèmes de sécurité dans les différentes régions et de proposer des réponses appropriées pour y faire face et garantir un avenir plus sûr et plus pacifique aux générations à venir.

Quatrièmement, nous nous félicitons du rapprochement diplomatique récent entre les États arabes. La fin potentielle des divisions de longue date qui ont façonné la géopolitique du Moyen-Orient peut apporter des avantages à la région et au monde en général, car nous sommes appelés à unir nos efforts pour relever efficacement les défis mondiaux de notre époque.

Pour conclure, nous nous félicitons de la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes, qui apporte une valeur ajoutée et renforce notre capacité de nous attaquer aux causes profondes des conflits, de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, de l'insécurité maritime, du trafic d'armes légères et de petit calibre, de la criminalité transnationale organisée et des changements climatiques, entre autres défis actuels en matière de sécurité.

Nous espérons que le débat fructueux d'aujourd'hui et les propositions présentées par les membres permettront d'approfondir cette coopération, ce qui contribuera à la paix dans la région arabe et dans le monde entier.

M. Biang (Gabon) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour l'initiative de cette importante séance consacrée à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes. Je remercie la Secrétaire générale adjointe, Rosemary DiCarlo, pour sa présentation et je me félicite de la participation à la présente séance du Secrétaire général de la Ligue des États arabes, S. E. M. Ahmed Aboul Gheit, et je le

remercie pour son exposé enrichissant. Je remercie également M^{me} Omnia El Omrani pour sa présentation.

Nous avons accueilli avec intérêt la lettre du Secrétaire général du 8 mai 2023 (S/2023/331) répondant à la demande d'un bref rapport, couvrant la période du 23 mars 2022 au 7 mai 2023, sur l'application de la déclaration de la présidence du Conseil de sécurité du 23 mars 2022 (S/PRST/2022/1).

Ce bref rapport met en exergue une coopération active, ainsi qu'une volonté de capitalisation des synergies, traduite notamment par des actions conjointes de l'ONU et de la Ligue des États arabes sur d'importantes questions liées à la paix et à la sécurité internationales. Ce rapport souligne le caractère décisif des organisations régionales du fait de leur proximité avec les réalités sur le champ des crises. Il en découle une meilleure perception des conflits et de leurs causes profondes, y compris la capacité de rendre plus spécifiques, plus cohérents et mieux adaptés les efforts de l'ONU. Il en découle une meilleure perception des conflits et de leurs causes profondes, y compris la capacité de rendre plus spécifiques, plus cohérents et mieux adaptés les efforts de l'ONU.

La coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes s'est intensifiée au fil des années et englobe un large éventail allant du développement économique à la promotion et au respect des droits humains, en passant par le renforcement de l'inclusion politique au gré des nécessités. Les secrétariats de l'ONU et de la Ligue des États arabes et les organismes, fonds et programmes respectifs des deux organisations tiennent périodiquement des consultations et des réunions sectorielles.

Les préoccupations d'intérêt commun sont multiples : l'Iraq, le Liban, le processus de paix au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, la Syrie ou encore le Yémen, autant de régions en proie à des crises sécuritaires et humanitaires qui impactent tragiquement les populations civiles, assorties de déstabilisation et de menaces à la paix et la sécurité non seulement régionales mais également internationales. À ces régions s'ajoutent plus récemment le Soudan, et avant le Soudan, la Libye.

Le Gabon est favorable à la prévalence du narratif régional dans la réponse aux crises dont les régions sont les premières à pâtir. Cette dynamique de coopération est d'autant plus nécessaire que, dans un contexte sécuritaire marqué par des crises multiformes, l'ampleur des sollicitations faites aux Nations Unies et la nature de plus en plus régionale des crises exigent de l'ONU une

meilleure connexion avec les réalités du terrain pour une plus grande efficacité de ses actions.

À cet égard, le récent Sommet de la Ligue des États arabes tenu à Djedda, avec la participation de la Syrie, a été un modèle d'engagement des pays concernés à assumer pleinement leurs responsabilités dans la quête de la paix et de la stabilité. Nous espérons que cet élan sera capitalisé pour parvenir à des solutions durables sur les défis saillants de la région, notamment la question du processus de paix israélo-palestinien, pour lequel nous réaffirmons notre soutien à la solution des deux États.

Près de la moitié de la population arabe vit en effet en Afrique. Cette réalité sociologique scelle la communauté de destins entre la Ligue des États arabes et l'Union africaine, deux organisations régionales aux préoccupations transversales en matière de paix et de sécurité et de lutte contre le terrorisme, le trafic de stupéfiants, la traite des êtres humains et les changements climatiques.

À cet effet, la coopération trilatérale entre l'ONU, la Ligue des États arabes et l'Union africaine se doit d'être active et permanente dans la prévention et le règlement des crises qui menacent la paix à l'échelle régionale et internationale. La participation du Secrétaire général António Guterres et du Secrétaire général Aboul Gheit au sommet virtuel organisé par l'Union africaine le 20 avril, sur l'évolution de la situation au Soudan, est la parfaite illustration de cette interaction trilatérale.

Qu'il me soit permis d'aborder quelques axes d'orientation pour un partenariat plus productif entre l'ONU et la Ligue des États arabes.

Premièrement, ce partenariat doit s'appuyer sur la complémentarité et les avantages comparatifs. Les organisations régionales et sous-régionales, en plus de l'avantage de la connaissance approfondie de leurs régions, ont, à travers leurs mécanismes régionaux, la possibilité de se mobiliser et de se déployer rapidement sur le terrain. Cela requiert un accompagnement financier, logistique et technique stable et prévisible, ainsi qu'un renforcement des capacités.

Deuxièmement, la coopération doit s'appuyer sur une meilleure coordination et une meilleure communication. Dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale, et dans la réponse aux crises humanitaires ou catastrophes naturelles qui sont autant de défis complexes et interdépendants requérant l'implication de plusieurs acteurs, il est fondamental d'avoir des échanges réguliers d'informations.

Troisièmement, il nous faut établir des mécanismes de gestion ou de règlement de crises, cohérents, dont les tâches et responsabilités entre les divers acteurs soient clairement définies. Cette démarche permettrait l'élaboration de politiques convenues entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, en vue de faire face de manière efficace aux situations de crise.

Je voudrais conclure en soulignant l'importance d'une synergie d'action entre l'ONU et la Ligue des États arabes, de façon spécifique, et plus généralement avec les organisations régionales et sous-régionales. Il s'agit d'un pas décisif vers la matérialisation de nos engagements internationaux et de notre volonté commune d'améliorer considérablement la sécurité collective, notamment à travers les efforts de prévention des conflits ainsi que de maintien et de consolidation de la paix.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. le Ministre Khalifa Shaheen Almarar et j'exprime également mes sincères remerciements à la Secrétaire générale adjointe, au Secrétaire général de la Ligue des États arabes et à M^{me} Omnia El Omrani pour leurs exposés. Je salue par ailleurs la participation du Représentant permanent de l'Égypte à notre séance d'aujourd'hui.

La séance de ce jour souligne le rôle crucial que jouent les organisations régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité, du fait de leur compréhension approfondie de leur région et par l'action qu'elles mènent en vue de favoriser la coopération.

La Ligue des États arabes continue de contribuer à la stabilité et de faciliter le dialogue dans une région qui reste en proie à de multiples défis, y compris l'impasse persistante dans laquelle se trouve le processus de paix au Moyen-Orient, les conflits prolongés en Syrie et au Yémen, de même que la situation politique au point mort en Libye et au Liban, à quoi s'ajoutent l'instabilité et le déclenchement d'hostilités que nous voyons dans d'autres pays, tels que l'Iraq et le Soudan. Nous insistons sur le besoin de solutions politiques durables pour remédier à ces problèmes qui persistent.

À cette fin, Malte appelle vigoureusement à plus de coordination entre l'ONU et la Ligue des États arabes, notamment au moyen d'échanges entre les envoyés spéciaux et les représentants. Nous soulignons aussi le rôle clef qui incombe au bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies auprès de la Ligue des États arabes, au Caire, et l'importance de voir le Conseil organiser des dialogues interactifs informels dans le but d'obtenir une

coordination plus étroite sur les questions régionales qui suscitent la préoccupation.

En Syrie, au Yémen et dans les territoires palestiniens occupés, des millions de personnes souffrent toujours de besoins humanitaires criants par l'effet des conflits. Pour lutter contre cela, la Ligue des États arabes peut continuer de renforcer son partenariat avec l'ONU en mobilisant davantage de ressources au profit des plans d'intervention humanitaire des Nations Unies, accueillir des pôles humanitaires d'urgence régionaux, élargir les partenariats et faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire conformément aux principes établis, partout où elle est nécessaire. Nous attendons avec intérêt d'en voir à nouveau la démonstration en juillet, au moment de renouveler le mécanisme humanitaire transfrontière en Syrie.

La communauté internationale a été le témoin d'évolutions notables dans la région ces derniers mois. L'accord conclu entre l'Iran et l'Arabie saoudite sur le rétablissement de leurs relations diplomatiques est un fait nouveau encourageant qui est susceptible de favoriser la paix et la stabilité dans tout le Golfe et au-delà. Afin de réduire encore les tensions, il importe de parvenir à un accord sur un retour au Plan d'action global commun.

Compte tenu de la décision de la Ligue des États arabes tendant à ce que la Syrie participe de nouveau à ses réunions, il est essentiel de rappeler que les choix faits au niveau mondial, y compris les décisions du Conseil de sécurité, doivent être appuyés par des mesures à l'échelle régionale. En l'occurrence, la seule option consiste dans un processus politique facilité par l'ONU conformément à la résolution 2254 (2015).

Les deux organisations ont en commun l'objectif de promouvoir la coexistence pacifique et de faire progresser la paix. Cela passe nécessairement par une collaboration dans les domaines de la prévention et du règlement des conflits, de la diplomatie préventive et du maintien et de la consolidation de la paix, et par l'édification de sociétés ouvertes et inclusives qui garantissent la liberté d'opinion et d'expression.

Nous ne pourrions bâtir de telles sociétés que si l'ONU et la Ligue des États arabes s'emploient toutes deux à promouvoir et protéger les droits humains. Elles doivent aussi veiller à la participation pleine, égale et véritable des femmes, y compris à des postes de direction, à tous les niveaux de la prise de décisions, et entretenir un dialogue constructif avec les organisations de la société civile.

Les initiatives conjointes qui œuvrent pour la réalisation de ces objectifs, telles que le soutien apporté au

Réseau des médiatrices arabes et l'organisation de formations sur les questions de genre et les élections, méritent d'être saluées.

De la même façon, il nous faut impérativement appuyer les jeunes et leur donner les moyens d'être les agents d'un changement positif. Nous devons veiller à ce que les jeunes puissent prendre part aux efforts de paix et de sécurité régionaux et à ce qu'ils aient accès à des perspectives. Tout manquement à cet égard accroît le risque que les jeunes soient recrutés par des organisations terroristes.

Dans ce contexte, Malte insiste sur le fait que les efforts régionaux de lutte contre le terrorisme doivent toujours être conformes au droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire.

Nous devons également prendre conscience que le monde arabe est vulnérable aux changements climatiques. Nous sommes témoins de l'avancée de la désertification, de la multiplication des sécheresses et de l'accroissement de l'insécurité hydrique. Dans cette optique, nous nous félicitons de la coopération entre les deux organisations s'agissant de lutter contre les effets des changements climatiques sur la paix et la sécurité.

Enfin, je conclurai en rappelant que la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes doit se poursuivre. Il convient de s'employer activement à créer des synergies pour relever les nouveaux défis et prévenir ensemble l'escalade des conflits dans la région. Ce n'est que de cette manière que nous pourrions collectivement faire face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil remercie les Émirats arabes unis d'avoir organisé cette séance d'information de haut niveau. La collaboration efficace entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes ne peut que tirer profit d'un dialogue ouvert et franc entre les deux organisations. Nous remercions la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, ainsi que le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, d'avoir fait part de leurs points de vue au Conseil de sécurité, au nom de leurs organisations respectives. Je remercie également M^{me} El Omrani de sa participation.

Le Brésil reconnaît l'importance de la présente séance et salue l'initiative des Émirats arabes unis. Aujourd'hui, le Conseil a l'occasion non seulement de prendre connaissance des efforts de coordination actuellement déployés par les deux organisations, mais aussi de

réfléchir à la manière d'intégrer, dans le cadre du dispositif de paix et de sécurité des Nations Unies, la position d'autorité adoptée par la Ligue des États arabes en ce qui concerne les faits nouveaux importants qui surviennent dans le monde arabe.

Le mois dernier, la Ligue des États arabes a décidé à l'unanimité de réintégrer la République arabe syrienne en tant que membre de l'organisation. Nous nous félicitons de cette décision, qui témoigne de l'existence d'une nouvelle dynamique politique dans le cadre du conflit syrien. Nous espérons qu'elle aura une incidence positive sur les efforts déployés actuellement pour apporter la paix et la stabilité dans la région. Cette évolution encourageante ne doit pas être négligée dans le cadre des activités de médiation menées par l'ONU au titre de la résolution 2254 (2015).

Nous reconnaissons en outre que, au fil des ans, la Ligue des États arabes a apporté des contributions d'envergure aux efforts visant à trouver une solution à la question israélo-palestinienne. L'Initiative de paix arabe de 2002 en est un exemple parmi d'autres. Les nombreuses démarches de la Ligue ont joué un rôle important en faveur du consensus et se sont révélées extrêmement utiles pour les discussions menées par le Conseil au sujet du conflit. Alors que nous assistons aujourd'hui à la détérioration croissante des niveaux de sécurité dans la région, le Brésil partage les préoccupations de la Ligue quant à l'absence totale de pourparlers de paix entre Israël et la Palestine.

Le Brésil note également que la Ligue des États arabes, de même que l'Union africaine, se trouvent dans une position privilégiée pour concourir de manière importante au processus politique libyen. Le fait que la Libye est elle-même membre de ces deux organisations régionales ne peut que conforter le rôle prépondérant qu'elles peuvent jouer dans le dossier libyen, qui continue de nécessiter une solution politique véritablement dirigée et contrôlée par les Libyens.

Comme nous l'avons déclaré à la séance de l'année dernière,

« [n]ombre des conflits du monde arabe ont été créés ou exacerbés par des forces extérieures à la région, alors que les intérêts et le bien-être des peuples arabes sont, la plupart du temps, mis de côté » (S/PV.9001, p. 18).

Non seulement cette situation est contraire à la Charte des Nations Unies, mais elle a aussi contribué à mettre le système multilatéral sous pression.

Nous reconnaissons, pour reprendre une expression tirée de la note de cadrage établie par les Émirats arabes unis (S/2023/407, annexe), la compétence particulière des organisations régionales pour ce qui est d'aider au maintien de la paix et de la sécurité dans leurs contextes respectifs. En ce qui concerne sa propre région, il ne fait aucun doute que la Ligue des États arabes occupe une position privilégiée pour appréhender et traiter les causes profondes des conflits et de l'instabilité.

La collaboration entre l'ONU et la Ligue des États arabes en matière de renforcement des capacités doit également tenir compte de cette compétence particulière à l'échelon régional. Le Brésil se félicite de ce que l'ONU est disposée à continuer de renforcer les capacités de la Ligue des États arabes, notamment dans les domaines de la prévention, de la lutte contre le terrorisme et de la consolidation de la paix. Ces efforts doivent être poursuivis en fonction des besoins et des priorités recensés par l'organisation régionale elle-même et par ses États membres.

À cet égard, le Brésil salue les initiatives présentées et les priorités définies par la Ligue des États arabes en ce qui concerne la promotion et la protection des droits des femmes et des jeunes dans la région. Nous prenons acte de l'appui et de la coopération assurés, sur demande, par l'ONU, et nous encourageons ces démarches.

Le Brésil entretient des liens historiques avec le peuple arabe, une communauté avec laquelle il partage de profondes relations humaines et culturelles, ainsi qu'un large éventail d'intérêts communs. La Ligue des États arabes est un partenaire de longue date du Brésil. Sa première représentation permanente au Brésil a été ouverte en 1956 et, depuis lors, la relation de mon pays avec la Ligue et chacun de ses pays membres n'a pas cessé de gagner en importance.

Depuis qu'elle existe, nous voyons la Ligue des États arabes faire entendre sa voix pour défendre les principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Le Brésil salue et apprécie à sa juste valeur l'action de la Ligue des États arabes à cet égard, et il est résolument favorable à sa collaboration avec le Conseil. Nous saluons aussi la collaboration de la Ligue des États arabes avec d'autres organes et entités de l'ONU en ce qui concerne les activités ne relevant pas du domaine de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en arabe*) : Au nom du Groupe des États arabes à New York, je tiens

tout d'abord, Monsieur le Président, à vous adresser mes sincères félicitations pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je remercie également la délégation des Émirats arabes unis, pays frère, d'avoir convoqué la présente séance et de représenter fidèlement les intérêts arabes au sein du Conseil de sécurité. Je remercie aussi de leurs exposés M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, le Secrétaire général de la Ligue des États arabes et M^{me} Omnia El Omrani, Envoyée pour la jeunesse auprès de la présidence de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

La coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes revêt une importance particulière à la lumière de l'évolution actuelle des contextes régionaux et internationaux, qui exigent des efforts accrus pour maintenir la paix et la sécurité internationales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, en vue de parvenir à la sécurité collective.

La coopération entre les deux organisations revêt également une importance particulière au regard de l'évolution actuelle de la situation internationale et de la crise économique mondiale qui en résulte, qui a entraîné une hausse des prix alimentaires et empêché les pays d'assurer leur sécurité alimentaire. Hélas, la capacité des pays donateurs d'allouer les fonds nécessaires aux activités humanitaires s'est également réduite, ce qui a des répercussions négatives sur les pays arabes, en particulier ceux qui traversent des crises qui font qu'un appui est nécessaire pour atténuer les souffrances humanitaires.

En outre, les pays arabes sont confrontés à des problèmes socioéconomiques chroniques, en particulier les changements climatiques, la pénurie d'eau et la menace qui pèse sur la sécurité de l'approvisionnement en eau. Les pays arabes ont cherché à faire face à tous ces problèmes en organisant la COP 27 dans la ville de Charm el-Cheikh en 2022. La Conférence a abouti à des résultats importants en ce qui concerne les aspirations des pays en développement, tout particulièrement la décision historique de créer le fonds pour les pertes et les préjudices. Doubaï accueillera à son tour la COP 28 en 2023, alors que le Groupe des États arabes attend avec intérêt l'adoption de résolutions qui contribueront à lutter contre les répercussions négatives des changements climatiques. Le Groupe salue l'étroite coopération entre les présidences égyptienne et émirienne pour garantir un relais sans heurt et se félicite de toutes les initiatives en la matière,

en particulier l'Initiative verte pour le Moyen-Orient du Royaume d'Arabie saoudite, pays frère.

De ce point de vue, les pays arabes s'efforcent, par l'intermédiaire de la Ligue des États arabes, de coopérer avec l'ONU dans de nombreux domaines, comme en témoigne la lettre datée du 8 mai 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2023/331). Le Groupe des États arabes confirme qu'il est favorable à une coopération étroite entre les deux organisations en vue d'atteindre les objectifs auxquels nous aspirons tous.

Ce n'est un secret pour personne que les crises qui perdurent dans la région arabe épuisent ses ressources limitées, qui devraient être consacrées à la réalisation des objectifs de développement durable et des aspirations des populations de la région. Alors que ces deux dernières années, l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, a consacré une partie de ses efforts à l'évolution actuelle de la situation internationale, le Groupe des États arabes espère que la sécurité et la stabilité du Moyen-Orient resteront une priorité de l'ordre du jour du Conseil.

Pour sa part, le Groupe des États arabes affirme que les États arabes sont disposés à jouer un rôle actif dans l'instauration de la sécurité, de la paix et de la stabilité dans la région, conformément au principe des solutions arabes aux crises arabes, aux décisions de la légitimité internationale, aux résolutions du Conseil de sécurité et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier le respect de la souveraineté et de l'unité des États arabes, leur intégration régionale et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Dans ce contexte, le Groupe des États arabes espère vivement que la coopération entre la Ligue des États arabes et l'ONU se poursuivra et s'intensifiera et formule un certain nombre de propositions susceptibles de contribuer au renforcement de la coopération entre les deux organisations, comme suit.

Premièrement, nous devons renforcer la coopération entre les deux organisations pour leur permettre de faire face efficacement à la crise économique mondiale et à ses répercussions sur les pays arabes, en particulier en ce qui concerne la hausse des prix alimentaires, et de fournir une aide humanitaire aux pays en proie à des crises humanitaires persistantes.

Deuxièmement, nous devons renforcer la coopération institutionnelle entre les deux organisations dans tous les domaines, de manière à appuyer la diplomatie préventive et les mécanismes de consolidation et de maintien

de la paix, à promouvoir la participation des femmes et des jeunes et à renforcer les capacités du personnel des États Membres et du Secrétariat général de la Ligue des États arabes.

Troisièmement, nous devons intensifier les consultations entre les deux parties, que ce soit au niveau des Secrétaires généraux des deux organisations ou entre les Représentantes et Représentants permanents du Conseil de sécurité et du Conseil de la Ligue des États arabes, en plus de la tenue de la réunion annuelle entre les membres du Conseil de sécurité et les représentantes et représentants de la troïka du Sommet arabe et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes en marge des réunions du débat de haut niveau de l'Assemblée générale.

Quatrièmement, nous devons poursuivre la coordination et les consultations entre la Ligue des États arabes et les envoyés du Secrétaire général de l'ONU dans la région sur les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de la Ligue des États arabes.

Cinquièmement, nous devons nous efforcer de parvenir à un consensus et d'harmoniser la position du

Conseil de sécurité sur les questions arabes, tout en limitant le recours au veto et en promouvant des solutions arabes aux problèmes arabes.

Sixièmement, nous devons contrôler périodiquement le rôle du bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies auprès de la Ligue des États arabes afin de le renforcer et de lui fournir l'appui dont il a besoin pour atteindre les objectifs escomptés.

Dernier point mais non le moindre, la coopération entre les deux organisations ne peut contribuer à l'instauration de la sécurité, de la paix et de la stabilité dans la région si l'on ne règle pas toutes les crises actuelles en appliquant les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier en ce qui concerne la question de Palestine, qui demeure la question centrale pour la nation arabe, en créant un État palestinien indépendant, dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux décisions de la légitimité internationale, ainsi qu'en libérant tous les territoires arabes occupés dans le Golan syrien et le sud du Liban.

La séance est levée à 12 h 15.